



RAPPORT₂₀₂₄

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
EAU POTABLE

SOMMAIRE

1

Préambule

2

Synthèse du rapport sur le prix et la qualité
du service d'eau potable 2024

Les chiffres du service

L'essentiel de l'année 2024

Les perspectives pour l'année 2025

Synthèse des indicateurs de performance du service 2024

3

Présentation générale du service

Usagers du service d'eau potable

Volumes d'eau

Mode d'exploitation du service

Équipements et ouvrages

Densité de population

4

Tarification

Modalités de tarification

Détail des tarifs

Économie du service

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

5

Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
- Rendement primaire de réseau
- Indice de linéaire de pertes en réseau
- Taux de renouvellement des réseaux
- Avancement de la protection de la ressource en eau
- Indicateurs liés à la qualité de l'eau
- Indice linéaire des volumes non comptés
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés
- Impayés sur les factures d'eau
- Réclamations
- Délai d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés

6

Financement des investissements

- Montant des travaux engagés
- Montant des subventions et concours versés
- Encours de la dette et annuités
- Immobilisations et amortissements
- Durée d'extinction de la dette
- Projet à l'étude ou en travaux pour 2025

7

Démarches structurantes engagées par la CCPV

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

1

PRÉAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence « eau potable » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Valois, une obligation règlementaire et également la volonté d'agir à une échelle territoriale plus large, afin de garantir aux habitants l'accès à une eau de qualité et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le plan qualitatif

4 syndicats supra-communautaires subsistent sur son territoire du fait de leur implantation sur plusieurs intercommunalités. La CCPV est membre de ces syndicats par représentation-substitution des communes. Il s'agit des syndicats suivants :

- SMAEP d'Auger-Saint-Vincent comprenant sur le territoire de la CCPV les communes d'Auger-Saint-Vincent, Béthancourt-en Valois, Duvy, Fresnoy-le-Luat, Feigneux (Hameau de Morcourt), Gilocourt, Glaignes, Ormoy-Villers, Orrouy, Rouville, Rocquemont, Rosières, Séry-Magneval et Trumilly, avec une vente d'eau à Béthisy-Saint-Martin située hors CCPV.
- SMAEP de Montlognon dont seules les communes de Baron et Versigny font partie de la CCPV.
- SMAEP de la Goële qui alimente la commune de Ver-sur-Launette.
- USESA qui est compétent sur la commune de Marolles.

La loi Notre imposait un transfert obligatoire des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Les élus du Pays de Valois ont souhaité, que la communauté de communes prenne la compétence « Alimentation en Eau Potable » au 1^{er} janvier 2023. Cette décision a été soumise à l'avis des conseils municipaux des 62 communes du territoire qui se sont prononcés favorablement à leur grande majorité.

La Communauté de Communes du Pays de Valois travaille en étroite collaboration avec les élus municipaux et des ex syndicats d'eau. La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée à poursuivre les travaux déjà actés par les communes, mais aussi à appliquer un tarif différencié permettant aux communes ayant entretenu leur réseau, de ne pas à avoir à supporter le coût de l'entretien ou des travaux des communes qui ont moins investi et à harmoniser le prix de l'eau d'ici 2041.

Aujourd'hui, le Communauté de Communes du Pays de Valois exerce directement la compétence « eau potable » sur 45 de ses 62 communes.

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code. Les données pour la première année sont à la fois consolidées et réparties par unité de distribution afin de permettre une lecture pertinente de l'activité sur l'exercice 2024.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Une mise en perspective par rapport aux années précédentes n'a pas été possible, car les données antérieures sont incomplètes.

Une unité de distribution, au sens du présent rapport, est un ensemble continu d'ouvrages et de canalisations de distribution d'eau dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène, c'est-à-dire provenant des mêmes ouvrages de prélèvement, géré dans le cadre d'un même contrat et disposant d'un même prix de l'eau potable (Exception faite de Betz et Villers-Saint-Genest sur ce dernier point). Par exemple, l'unité de distribution de Péroy-les-Gombries est distincte de celle de Boissy-Fresnoy alors qu'elles sont approvisionnées par la même ressource en eau mais rattachées à des contrats de délégation de service public différents. Ces unités de distribution (UDI) représentées sur la carte ci-après comptent le plus souvent une commune (24 UDI) et 9 sont intercommunales, avec le plus souvent 2 communes et un maximum de 4 communes.

Le présent rapport traite donc de l'exercice 2024 sur un périmètre de 33 unités de distribution d'eau potable.

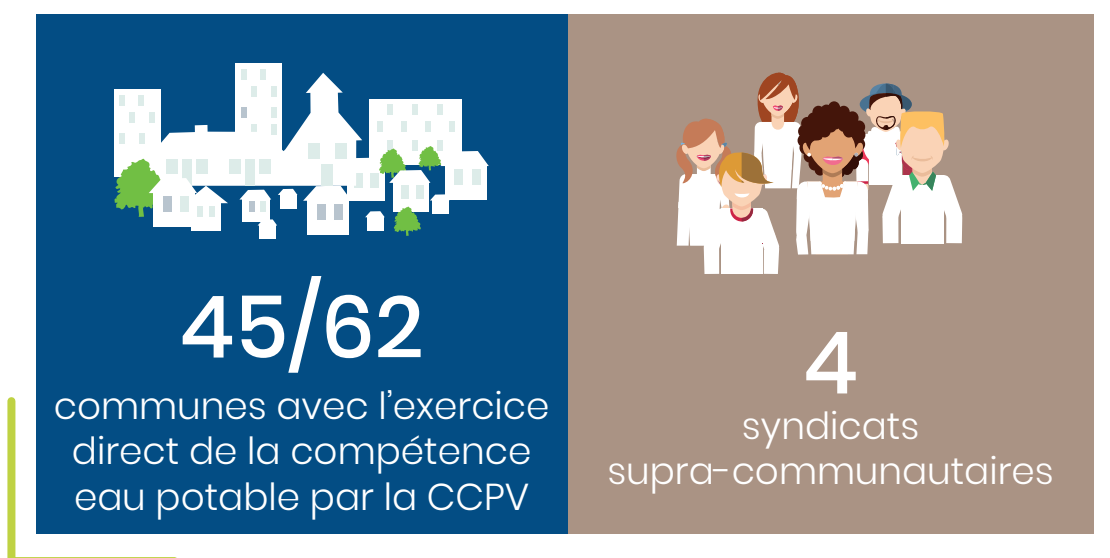
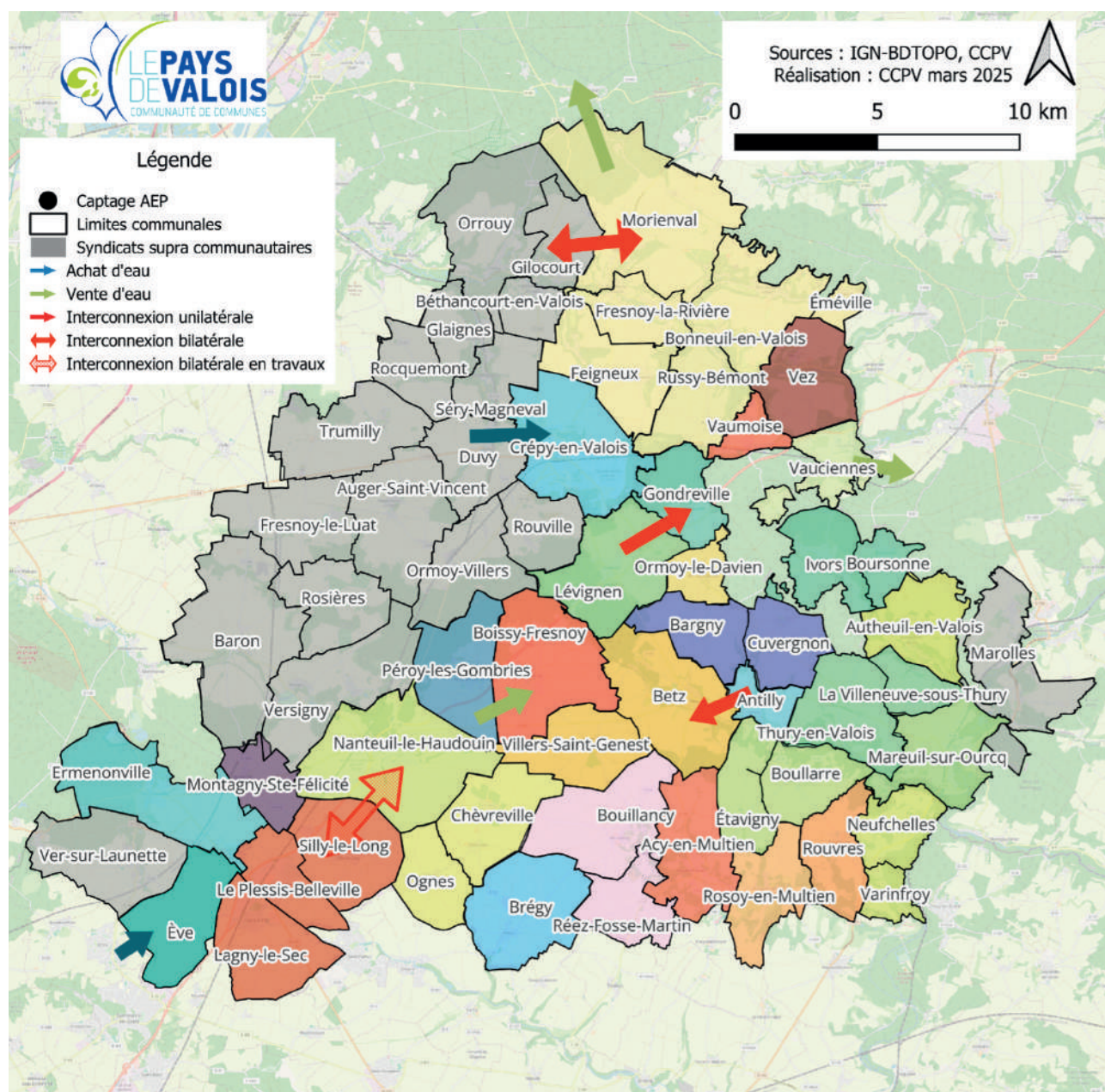


Figure 1 :

Unités de distribution d'eau potable sur la Communauté de Communes du Pays de Valois, achats, ventes et échanges d'eau internes ou externes



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Extrait d'une note d'information du ministère de l'écologie et du développement durable: Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le rapport annuel du maire ou du président de l'EPCI sur le prix et la qualité du service public...

“ Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence...

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le rapport annuel devra être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du maire dans les communes de plus de 10 000 habitants, du président de l'EPCI de plus de 50 000 habitants ou du président du syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux du 25 septembre 2025.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Les gestionnaires et les agences de l'eau apportent leur appui pour collecter et traiter certaines données de base.

... présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit désormais être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçu(s) du ou des EPCI, soit au plus tard le 31 décembre. Il indique dans une note liminaire la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

L'article L. 2224-5 du CGCT impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix de l'eau, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

Cette note établie sur la base de l'activité 2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie est jointe en annexe au présent rapport.

060-218001750-20251209-DEL2025-12-09-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de lecture : 12/12/2025

2 SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2024

Les chiffres du service

	2024
Communes desservies	45
Habitants desservis	47 135
Usagers (clients) ou abonnés	19 778
Ouvrages de prélèvement	33
Capacité réelle de production d'eau potable (m³/j)	13 680
Réservoirs de stockage (m³)	54
Volume de stockage (m³)	11 664
Longueur de réseau (km)	416
Volume total mis en distribution	2 593 444 m³/an
Volume total d'eau potable vendu	2 139 171 m³/an 124L / j / habitant 108m³/an/hab tous usages confondus

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

L'essentiel de l'année 2024

Production d'eau

- › Diagnostic de 16 forages existants et d'essais et analyses des PFAS sur 22 ressources en eau.

Distribution de l'eau potable (réseaux, réservoirs, station de reprise, branchements)

- › Renouvellement des réseaux d'eau potable à Crépy-en-Valois, Gondreville, Nanteuil-le-Haudouin et Eve.
- › Installation des dispositifs de sectorisation prévus dans le cadre du contrat de concession du secteur 1.
- › Mise en place d'analyseurs de chlore en continu à Rouvres-en-Multien et démarrage des travaux à Vauciennes et Vaumoise.
- › Chloration sur l'unité de distribution de Bargny / Cuvergnon
- › Installation d'un surpresseur au pied du réservoir de Boullarre / Etavigny.
- › Reprise de 7 branchements en plomb à Vaumoise.
- › Mise en place de deux vannes d'isolement au droit du Pont Saint-Ladre à Crépy-en-Valois.

Interconnexion des réseaux

- › Travaux d'interconnexion entre Lévignen et Gondreville (Mise en service fin 2024).
- › Travaux d'interconnexion et de renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable entre Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long (Mise en service 2025).

Préservation de la ressource en eau

- › Recrutement d'une animatrice préservation de la ressource en eau.
- › Rédaction du diagnostic préalable à l'élaboration de la Stratégie de Préservation de la Ressource en eau (SPRE) et au contrat de territoire du Pays de Valois.
- › Étude de diagnostic territorial multi-pressions sur le captage de Boursonne, en vue de la définition d'un plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.
- › Étude des aires d'alimentation des captages d'Antilly, Cuvergnon, Gondreville et Péroy-les-Gombries.

Démarches transversales

- › Études de schéma directeur d'alimentation en eau potable (Phases 1 et 2) et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (Phase 1).

Les perspectives pour l'année 2025

Production d'eau

- > Équipement et mise en service de forage F2 bis sur le champ captant de Lagny-le-Sec.
- > Diagnostic du forage de Russy-Bémont et analyses d'eau complémentaires sur les forages de Boursonne et Droizelles et le forage d'essai Gergogne 2.
- > Étude pour la mise en service d'un nouveau forage à Lévigren.

Distribution de l'eau potable (réseaux, réservoirs, station de reprise, branchements)

- > Déploiement de la télérelève dans le cadre du contrat du secteur 1.
- > Installation des pré-localisateurs de fuites prévus dans le cadre du contrat du secteur 1.
- > Renouvellement ou maillage de réseaux d'eau potable à Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Lagny-le-Sec, Lévigren, Mareuil-sur-Ourcq, Ognès, le Plessis-Belleville et Vaumoise.
- > Travaux de mise en sécurité d'ouvrages d'eau potable, d'amélioration de la chloration et d'équipements de sectorisation (Acy-en-Multien, Boissy-Fresnoy, Boullarre / Etavigny, Ivors / Boursonne, Neufchelles / Varinfroy, Rouvres-en-Multien, Vauciennes et Vaumoise).
- > Installation d'un surpresseur au pied du réservoir de Lévigren.
- > Réhabilitation de l'étanchéité intérieure d'une cuve du réservoir semi-enterré de Crépy-en-Valois.
- > Diagnostic du génie-civil du réservoir sur tour de Nanteuil-le-Haudouin.
- > Réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy-Fresnoy.

Interconnexion des réseaux

- > Mise en service des travaux d'interconnexion et de renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable entre Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long.
- > Études des travaux d'interconnexion entre Lévigren et Ormoy-le-Davien.

Préservation de la ressource en eau

- > Reprise de l'animation sur les captages de Vauciennes et Vaumoise.
- > Approbation de la Stratégie de Préservation de la Ressource en eau (SPRE) et signature du contrat de territoire du Pays de Valois (CCPV) avec l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- > Finalisation de l'étude des aires d'alimentation des captages d'Antilly, Cuvergnon, Gondreville et Péroy-les-Gombries.
- > Lancement d'une étude de préfiguration relative aux paiements pour services environnementaux.
- > Participation à l'étude des cultures à bas niveaux d'intrants lancée par l'USESA.

Gestion du service

- > Réalisation d'une page dédiée à la télérelève sur le site internet de la CCPV.
- > Rédaction d'un rapport sur le prix et la qualité du service Eau potable unique
- > Attribution du contrat de concession sur le secteur 2.

Démarches transversales

- > Études de schéma directeur d'alimentation en eau potable (Phase 3 : scénarios d'amélioration de la qualité et de sécurisation quantitative) et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (Phase 2).

Synthèse des indicateurs de performance du service 2024

Tableau 1

Indicateurs de performance du service 2024		
Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 modifié - annexe II)	Valeur 2024 CCPV	Valeurs nationales 2023 ¹

Descriptif du service

[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	47 135	/
[D102.0] Prix du service d'eau potable (hors assainissement collectif) au m³ pour 120 m³ (€ TTC/m³)	2,47 au 1 ^{er} janvier 2025	2,32

Qualité de service à l'usager

[D 151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2 jours en majorité	Non calculé
[P152.1] Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	96%	Non calculé
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (unité pour 1 000 abonnés)	1,37	2,50
[P155.1] Taux de réclamations (unité pour 1 000 abonnés)	2,6	2,8

Qualité de l'eau

[P101.1] Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,6%	98,5%
[P102.2] Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	70,8 % (20,4 % sur l'eau mise en distribution)	98,7%

¹ Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services publics et de leur performance en 2023 – Eau France – Sispea

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception en préfecture : 12/12/2025

Gestion financière et patrimoniale

[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	0,66%
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/ 120)	101	103
[P109.0] Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,007
[P153.2] Durée d'extinction de la dette (Année)	1,0	3,2
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,9%	2,0%

Performance environnementale

[P104.3] Rendement du réseau de distribution	82,5%	81,2%
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	2,99	3,4
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	2,92	3,0
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78%	77%

3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

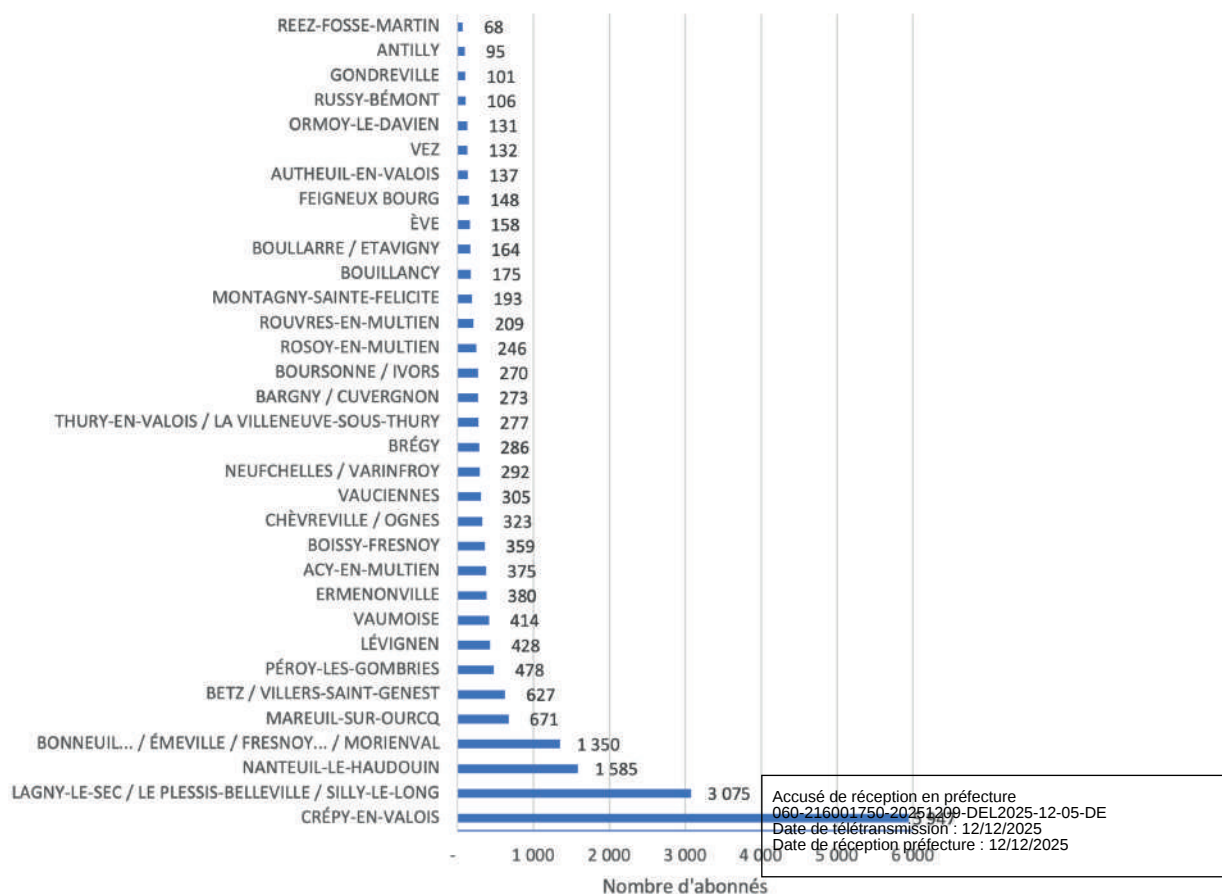
Usagers du service d'eau potable

Le transfert complet de la compétence en eau potable à la CCPV est effectif depuis le 1^{er} janvier 2024. Le nombre d'abonnés (ou usagers) du service d'eau potable de la CCPV se limite donc à l'année 2024.

En 2024, la Communauté de Communes du Pays de Valois dessert 19 778 abonnés en eau potable ce qui correspond à 47 135 habitants.

Figure 2 :

Répartition du nombre d'abonnés desservis pour l'année 2024 par unité de distribution



Les unités de distribution de Crépy-en-Valois et de Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long représentent respectivement 30 % et 16 % du total des abonnés 2024, soit près de 9 000. Les autres unités de distribution sont de taille plus réduite, avec 29 d'entre elles dont le nombre d'abonnés ne dépasse pas 700.

Le rapport entre le nombre d'habitants sur les unités de distribution et le nombre d'abonnés indique qu'un abonnement est souscrit sur le territoire pour 2,38 habitants en moyenne. Cette valeur est proche du nombre d'occupants par résidence principale sur la CCPV de 2,41 personnes².

Volumes d'eau

En 2024, 1 836 948 m³ ont été produits sur le territoire de la CCPV et 889 543 m³ ont été achetés en gros³, soit un total de volumes entrants égale à 2 726 491 m³.

Volumes consommés autorisés comptabilisés	2 139 171 m ³ soit 78,7%
Volumes consommés autorisés estimés ⁴	11 746 m ³ soit 0,4%
Volumes de pertes	442 527 m ³ soit 16,3%
Volumes vendus en gros ⁵	125 861 m ³ soit 4,6%

Un schéma synthétique est présenté en figure 3 (ci-après), afin d'expliciter clairement les liens entre les différents volumes considérés. L'écart de 0,29 % constaté entre les volumes entrants et les volumes sortants s'explique par une différence dans les périodes de relève des compteurs.

² Source : INSEE 2022

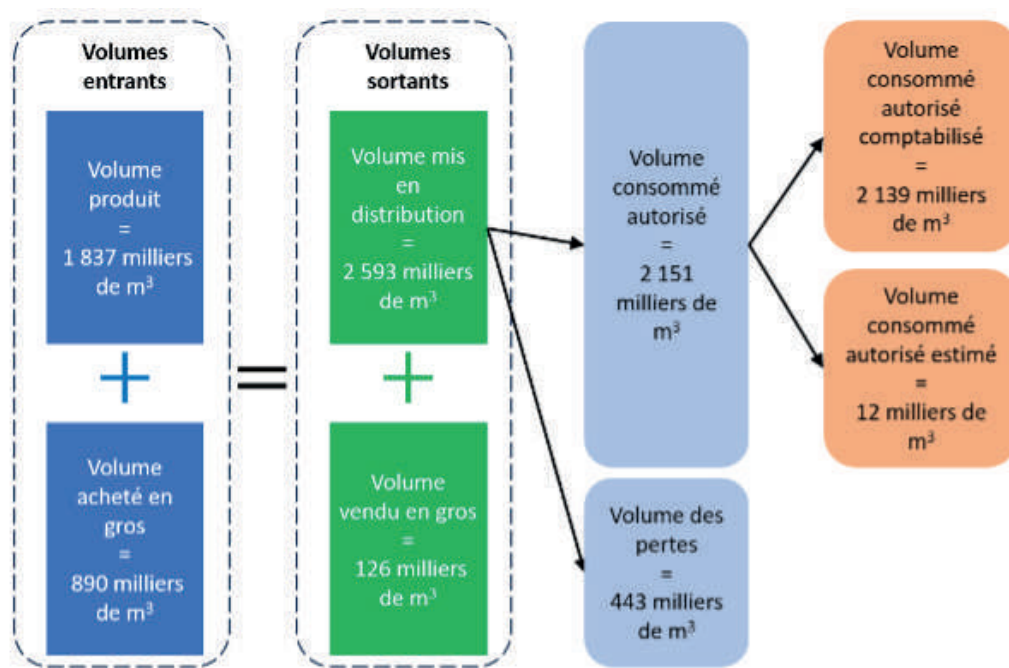
³ Les volumes achetés en gros considérés résultent des échanges entre un service d'eau extérieur et la CCPV (SMAEP Auger-Saint-Vincent, forage privé Russy-Bémont, Syndicat de la Goële).

⁴ Ce sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus ou des volumes de service. Il s'agit, par exemple, des volumes d'eau pour les essais de poteaux incendie, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement, le nettoyage des réservoirs, les purges...

⁵ Les volumes vendus en gros considérés résultent des échanges entre la CCPV et un service d'eau extérieur (SMAEP Auger-Saint-Vincent, Saint-Jean-aux-Bois).

Figure 3 :

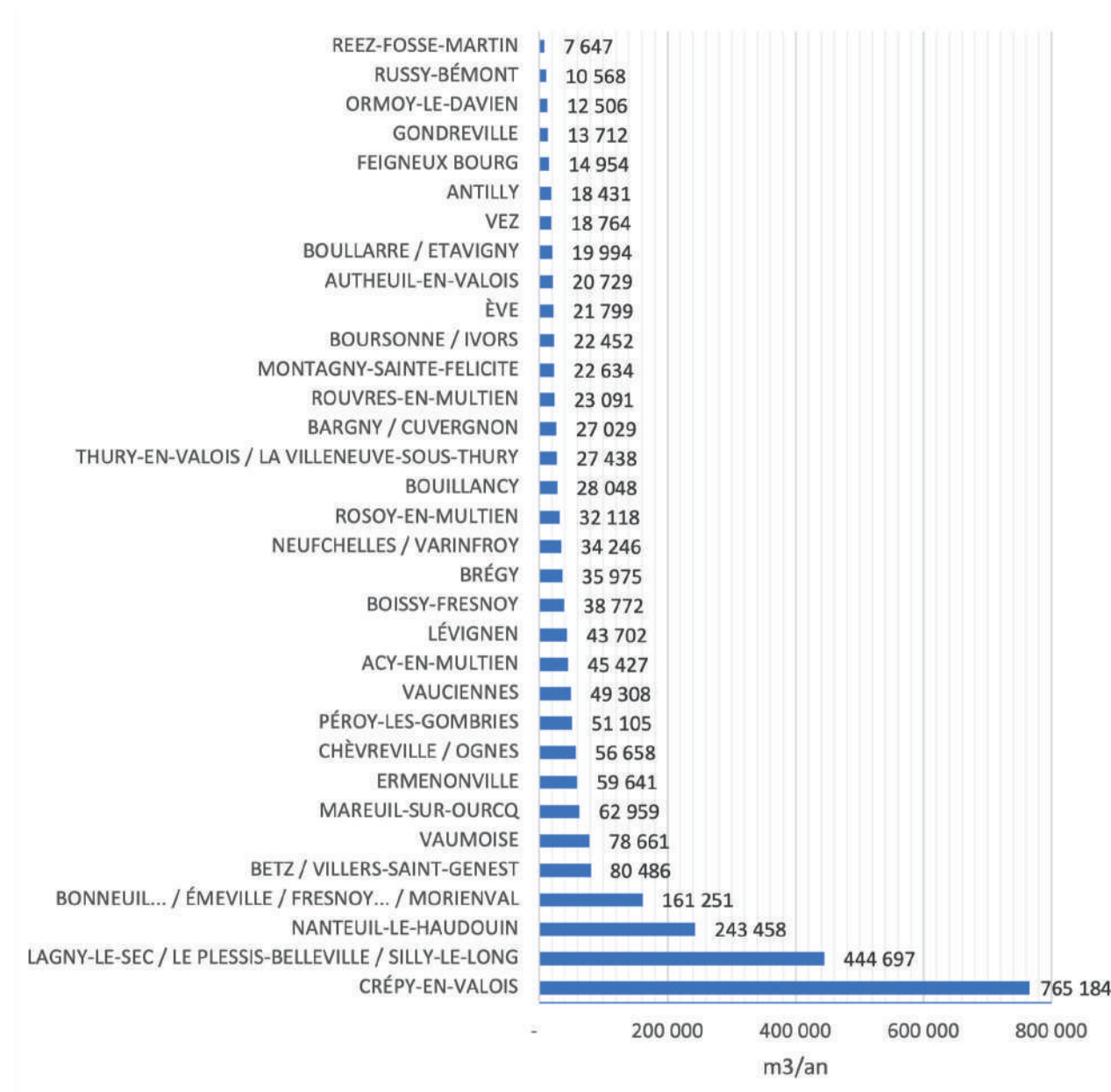
Origine et destination des volumes d'eau



Les volumes mis en distribution pour le service [Volumes produits au sein de l'unité de distribution + volumes achetés en gros (hors périmètre de l'unité de distribution mais hors ou au sein de la CCPV) – volumes vendus en gros (hors périmètre de l'unité de distribution mais hors ou sein de la CCPV)] se répartissent entre les 33 unités de distribution de la manière suivante.

Figure 4 :

Répartition des volumes mis en distribution



Le volume total mis en distribution est proche de 2 590 000 m³/an, soit près de 7 100 m³/j en moyenne.

Les 4 unités de distribution de Crépy-en-Valois, Bonneuil-en-Valois / Eméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall, Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long et Nanteuil-le-Haudouin concentrent 62 % des besoins en eau potable de la CCPV, soit 1 614 590 m³ d'eau mis en distribution sur 2024.

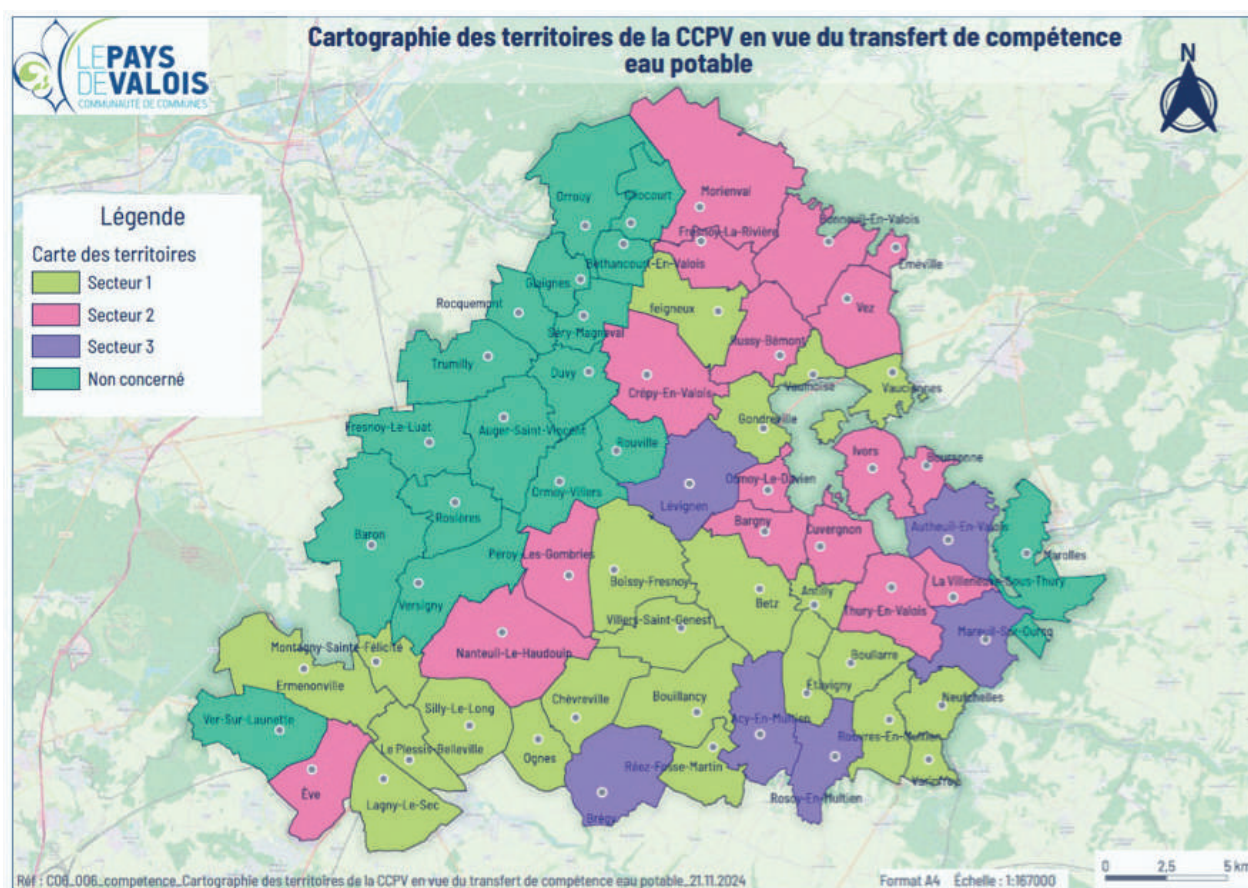
Accusé de réception en préfecture
060-216004750-20251209-DEL2025-1205-DE
Date de transmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Mode d'exploitation du service

L'exploitation du service d'eau sur le périmètre d'exercice directe de la compétence par la CCPV est assurée en délégation de service public (DSP). 22 communes (soit 16 unités de distribution) ont intégré depuis le 1^{er} janvier 2024 le contrat de concession du secteur 1 signé avec la SAUR, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2030.

Figure 5 :

Secteurs d'exploitation du service d'eau potable



17 communes (11 unités de distribution) vont intégrer, au fur et à mesure de l'échéance de leur contrat, le contrat du secteur 2, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 et s'achèvera également au 31 décembre 2030. Actuellement, tous ces services sont exploités par la SAUR à l'exception de celui de Ève exploité par VEOLIA EAU.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Tableau 2

Échéance des contrats pour les unités de distribution du secteur 2		
Unité de distribution	Communes	Échéance du contrat de DSP eau potable
Boursonne / Ivors (Ex syndicat des eaux d'Ivors-Boursonne)	Boursonne Ivors	31/12/2025
Eve	Eve	31/12/2025
Péroy-les-Gombries	Péroy-les-Gombries	31/12/2025
Vez	Vez	31/12/2025
Bargny / Cuvergnon (Ex syndicat des eaux de Bargny-Cuvergnon)	Bargny Cuvergnon	14/04/2026
Crépy-en-Valois	Crépy-en-Valois	30/06/2026
Russy-Bémont	Russy-Bémont	10/08/2026
Nanteuil-le-Haudouin	Nanteuil-le-Haudouin	31/12/2027
Bonneuil-en-Valois / Emeville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall (Ex syndicat des eaux de Bonneuil-en-Valois)	Bonneuil-en-Valois / Emeville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall	31/12/2028
Ormoy-le-Davien	Ormoy-le-Davien	31/12/2028
La Villeneuve-sous-Thury / Thury-en-Valois (Ex syndicat des eaux de la Grivette)	La Villeneuve-sous-Thury / Thury-en-Valois	31/12/2028

6 communes et autant d'unités de distribution disposent de contrat dont l'échéance est postérieure ou égale au 31 décembre 2030, elles font partie du secteur 3.

Tableau 3

Échéance des contrats pour les unités de distribution du secteur 3		
Unité de distribution	Délégataire	Échéance du contrat de DSP
Acy-en-Multien	SAUR	31/02/2032
Autheuil-en-Valois	VEOLIA Eau	31/12/2030
Brégy	SAUR	31/12/2030
Lévignen	SUEZ	31/12/2030
Mareuil-sur-Ourcq	SAUR	31/12/2030
Rosoy-en-Multien	VEOLIA Eau	31/12/2030

Accusé de réception en préfecture
080-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception en préfecture : 12/12/2025

Équipements et ouvrages

Les principaux ouvrages liés à l'activité eau potable au sein de la CCPV sont des équipements de production, de stockage et de traitement ainsi que les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable. D'autres équipements comme les surpresseurs sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable. Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par secteur et par unité de distribution.

Ouvrages de prélèvements et équipements de production

Tableau 4

Inventaire de l'ensemble des captages présents sur le territoire de la CCPV avec l'aquifère capté, la capacité de production et l'état de réalisation du diagnostic forage.

Nom du captage	Communes d'implantation	Indice BRGM	Aquifère capté	Diagnostic forage (année)	Capacité de production	
					Volume autorisé	Débit de l'équipement de pompage

Secteur Automne

Bonneuil-en-Valois	Bonneuil-en-Valois	129-2X-0007	Calcaires lutétiens	2024	720 m³/h (50 m³/h valeur retenue par défaut)	50 m³ / h
Gondreville	Gondreville	129-5X-0026	Calcaires lutétiens	2018	15 m³/h	6 m³/h
Lévignen	Lévignen	129-5X-0017	Calcaires lutétiens	2024	50 m³/h	15 m³/h
Ormoy-le-Davien	Ormoy-le-Davien	129-5X-0041	Calcaires lutétiens	2022	Pas de DUP ⁶	6 m³/h
Russy-Bemont ancienne conserverie	Russy-Bemont	129-2X-0101	Sables de Cuise	Ouvrage privé	Pas de DUP	150 m³/h
Vauciennes	Vauciennes	129-2X-0006	Sables de Cuise	2021	120 m³/h	20 m³/h
Vaumoise source St Pierre	Vaumoise	129-2X-0024	Calcaires lutétiens	Source	400 m³/j	20 m³/h
Vez	Vez	129-2X-0011	Calcaires lutétiens	Source	10 m³/h	5 m³/h

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Acy-en-Multien	Acy-en-Multien	155-1X-0009	Sables de Beauchamp	2024	18 m³/h	15 m³/h
Antilly F1	Antilly	129-6X-0085	Calcaires lutétiens	2017	25 m³/h	25 m³/h
Antilly F2	Antilly	129-6X-0086	Calcaires lutétiens	2017		25 m³/h
Autheuil-en-Valois	Autheuil-en-Valois	129-7X-0073	Calcaires lutétiens	Source	15 m³/h	14 m³/h
Betz Macquelines 3	Betz	129-5X-0093	Calcaires lutétiens	2020 ou 2021 lors de la régénération	28 m³/h 420 m³/j	17 m³/h
Bouillancy	BOUILLANCY (1 seul ouvrage de prélèvement)	155-1X-0007	Sables de Beauchamp	2024	20 m³/h	9 m³/h
Réze-Fosse-Martin						
Boullarre	Boullarre	129-6X-0033	Sables de Beauchamp	Source	12 m³/h 120 m³/j	12 m³/h
Boursonne	Boursonne	129-6X-0064	Calcaires lutétiens	2024 (Précédent 2017)	30 m³/h	14 m³/h
Cuvergnon	Cuvergnon	129-6X-0051	Calcaires lutétiens	2017	8 m³/h 160 m³/h	7 m³/h
Mareuil-sur-Ourcq	Mareuil-sur-Ourcq	155-3X-1022	Sables de Cuise	2024	60 m³/h	30 m³/h
Neufchelles « Les Justices »	Neufchelles	155-2X-0027	Sables de Cuise	2024 (Précédent 2015)	15 m³/h 150 m³/j	14 m³/h
Rosoy-en-Multien	Rosoy-en-Multien	155-2X-0023	Calcaires lutétiens	2024	1000 m³/j	31 m³/h
Rouvres-en-Multien	Rouvres-en-Multien	155-2X-0026	Calcaires lutétiens	Source	30 m³/h 200 m³/j	12 m³/h
Thury-en-Valois F1	Thury-en-Valois	129-6X-0059	Calcaires lutétiens	2024	12 m³/h	12 m³/h
Thury-en-Valois F2						

⁶ Déclaration d'utilité publique

⁷ Interdiction de fonctionnement simultané des deux forages

Brégy Puits	Brégy	154-4X-0034	Calcaires lutétiens	/	120 m³/j	15 m³/h
Brégy nouveau forage	Brégy	154-4X-0064	Calcaires lutétiens	2024	120 m³/j	21 m³/h
Chèvreville	Chèvreville	154-6X-0004	Calcaires lutétiens	2014	20 m³/h 250 m³/j	20 m³/h
Ermenonville	Ermenonville	154-3X-0003	Calcaires lutétiens	2024	50 m³/h	25 m³/h
Lagny-le-Sec F1	Lagny-le-Sec	154-3X-0037	Calcaires lutétiens	2019	165 m³/h	80 m³/h
Lagny-le-Sec F2	Lagny-le-Sec	-	Calcaires lutétiens	2019		35 m³/h ⁷
Montagny-Sainte-Félicité P2	Montagny-Sainte-Félicité	154-3X-0036	Calcaires lutétiens	2016	20 m³/h	15 m³/h
Nantheuil-le-Haudouin	Nantheuil-le-Haudouin	128-8X-0095	Calcaires lutétiens	2024	110 m³/h 2200 m³/j	55 m³/h
Péroy-les-Gombries	Péroy-les-Gombries	128-8X-0098	Calcaires lutétiens	2024	100 m³/h	50 m³/h

La CCPV dispose actuellement de 33 ouvrages de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine (dont 5 sources) pour un volume total autorisé de production 1 059 m³/h et une capacité réelle de production de 684 m³/h, soit 13 680 m³/j sur 20 heures.

A ces ouvrages de prélèvement propres à la CCPV viennent s'ajouter des achats d'eau au SMAEP d'Auger-Saint-Vincent pour la ville de Crépy-en-Valois, au syndicat de la Goële pour Eve et le forage privé de Russy-Bémont pour les couvertures des besoins en eau de Russy-Bémont et Feigneux.

AQUIFÈRES EXPLOITÉS

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, six aquifères superposés sont distinguables. Ils sont constitués par des assises calcaires ou sableuses et sont séparés par des niveaux argileux plus ou moins épais et parfois absents. Il s'agit :

- › De l'aquifère des calcaires de Saint Ouen du Bartonien moyen,
- › De l'aquifère des sables de Beauchamp et d'Auvers du Bartonien inférieur,
- › De l'aquifère des calcaires lutétiens,
- › De l'aquifère des sables cuisiens de l'Yprésien supérieur,
- › De l'aquifère des sables de Bracheux du Thanétien,
- › De l'aquifère de la Craie du Sénonien.

L'aquifère des calcaires lutétiens est le principal aquifère exploité pour l'alimentation en eau potable sur la CCPV. Il est plus vulnérable aux pollutions diffuses. L'aquifère des sables de Cuise est capté pour l'alimentation en eau potable sur trois secteurs :

- > au sud-ouest de la vallée de l'Automne, sur les communes d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat (limite entre les bassins-versants du ru Sainte Marie et de la Nonette) ;
- > au sud-est de la vallée de l'Automne sur les communes de Russy-Bémont et Vauciennes ;
- > et dans la vallée de l'Ourcq à Neufchelles et Mareuil-sur-Ourcq. Seuls ces deux ouvrages présentent une eau pauvre en nitrates et en pesticides.

Les ouvrages d'Acy-en-Multien, Bouillancy, Boullarre et Eve, captant les sables de Beauchamp, sont également vulnérables aux pollutions diffuses.

CAPTAGES SENSIBLES ET PRIORITAIRES

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, 3 captages sont désignés comme prioritaires en vertu de loi Grenelle de l'Environnement.

Cette classification prend en compte l'importance stratégique de ces points d'eau dans l'approvisionnement en eau potable des communes et l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Ces captages sont les suivants : Auger-Saint-Vincent, Boursonne et Vauciennes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie a établi une liste des captages classés sensibles aux pollutions diffuses (Nitrates et pesticides). En identifiant ces sites de prélèvements d'eau sensibles, le SDAGE permet d'orienter les efforts de surveillance, de protection et de gestion des ressources en eau souterraine vers les captages particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses, contribuant ainsi à garantir la sécurité et la salubrité de l'eau potable pour les populations desservies par ces captages. Ces captages sont les suivants sur le territoire de la CCPV.

Tableau 5

Liste des captages classés « sensibles » au titre du SDAGE	
Captage	Problématique
Antilly	Nitrates
Acy-en-Multien	Nitrates
Boullarre	Nitrates et pesticides
Cuvergnon	Pesticides
Gondreville	Nitrates
Montagny-Sainte-Félicité	Nitrates
Péroy-les-Gombries	Nitrates
Rosoy-en-Multien	Nitrates
Vaumoise	Nitrates

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Équipements de stockage

Les ouvrages de stockage sont appelés réservoirs. Ils peuvent être placés en haut d'une tour (réservoir sur tour aussi appelé « château d'eau ») lorsque le territoire est plat et ne présente donc pas d'élévation naturelle. Lorsque la topographie permet d'élever naturellement l'ouvrage, on parle alors de réservoir semi-enterré. Les trois missions principales d'un ouvrage de stockage sont les suivantes :

- > Mettre en pression le réseau de distribution d'eau potable à l'aval ;
- > Servir de tampon entre la production et la demande en eau ;
- > Maintenir une sécurité d'approvisionnement en cas d'arrêt du remplissage par un forage ou un réseau de distribution d'eau.

La bache de reprise est un réservoir semi-enterré équipé de pompes de reprise ou surpression, pour mettre en pression le réseau à l'aval ou assurer le remplissage d'un autre réservoir.

Tableau 6

Équipements de stockage			
Unité de distribution	Communes et hameau d'implantation	Nature de l'ouvrage (sur tour ou semi-enterré)	Nombre et volume (m ³)
Bonneuil-en-Valois / Morienvall / Fresnoy-la-Rivière / Éméville	Bonneuil-en-Valois	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2x150 m ³
	Morienvall (Brassoir)	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2x125 m ³
	Morienvall (Four d'En Haut)	Semi-enterré (Bâche de reprise)	80 m ³
	Éméville	Semi-enterré (Bâche de reprise)	125 m ³
Crépy-en-Valois	Crépy-en-Valois	Semi-enterré	2x1500 m ³
Gondreville	Gondreville	Semi-enterré (Bâche de reprise)	50 m ³
Lévignen	Lévignen	Sur tour	150 m ³
Lévignen	Lévignen	Semi-enterré (Bâche de reprise)	100 m ³
Ormoy-le-Davien	Ormoy-le-Davien	Sur tour ⁸	25 m ³
Russy-Bémont	Russy-Bémont	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2x6 m ³ (Ouvrage privé)
Vauciennes	Vauciennes	Semi-enterré	250 m ³ et 150 m ^{3 9}
Vaumoise	Vaumoise	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	50 m ³
		Sur tour	200 m ³

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

⁸: Ouvrage hors service

⁹: 1 ouvrage sur les deux appartient à la communes de Coyolles

Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

Acy-en-Multien	Acy-en-Multien	Semi-enterré	100 m ³ et 200 m ³
Antilly	Antilly	Sur tour	250 m ³
Autheuil-en-Valois	Autheuil-en-Valois	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	2 m ³
Betz / Villers-Saint-Genest	Éméville	Sur tour	300 m ³
	Villers-Saint-Genest	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2x60 m ³
Bargny / Cuvergnon	Cuvergnon	Sur tour	100 m ³
Bouillancy	Bouillancy	Semi-enterré (Bâche de reprise)	120 m ³
Boullarre / Étavigny	Boullarre	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	5 m ³
		Sur tour ¹⁰	100 m ³
Boursonne / Ivors	Boursonne	Sur tour	100 m ³
	Ouvrage hors service provisoirement	Semi-enterré (Bâche de reprise)	75 m ³
Mareuil-sur-Ourcq	Mareuil-sur-Ourcq	Semi-enterré	150 m ³ et 200 m ³
Neufchelles / Varinfroy	Neufchelles	Semi-enterré	150 m ³
Rééz-Fosse-Martin	Rééz-Fosse-Martin (Hameau de Nogeon)	Sur tour	60 m ³
Rosoy-en-Multien	Rosoy-en-Multien	Semi-enterré	50 m ³
Rouvres-en-Multien	Rouvres-en-Multien	Sur tour	40 m ³
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Thury-en-Valois	Sur tour	50 m ³

Secteur Nonette - Théroutanne

Brégy	Brégy	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 125 m ³
Boissy-Fresnoy	Boissy-Fresnoy	Sur tour	100 m ³
Chèvreville / Ognès	Chèvreville	Sur tour	150 m ³
Ermenonville	Ermenonville	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 350 m ³
Ève	Ève	Sur tour	100 m ³
Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Lagny-le-Sec	Semi-enterré (Bâche de reprise)	300 m ³
Montagny-Sainte-Félicité	Montagny-Sainte-Félicité	Sur tour	75 m ³
Nanteuil-le-Haudouin	Nanteuil-le-Haudouin	Sur tour	2 x 600 m ³
Péroy-les-Gombries	Péroy-les-Gombries	Semi-enterré (Bâche de reprise)	300 m ³
Vez	Vez	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	15 m ³
Vez	Vez	Semi-enterré	250 m ³

Le volume total de stockage des 54 réservoirs ou bâches est de 11 664 m³ soit en moyenne 1,6 jours de consommation.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

¹⁰ : Ouvrage hors service

Équipements de reprise et de surpression

Entre le point de prélèvement d'eau et sa distribution au robinet de l'utilisateur, l'eau peut être pompée à plusieurs endroits :

- > dans les stations de pompage (Cf. tableau 4), au niveau des ouvrages de prélèvement d'eau (sources, puits, forages), afin d'alimenter majoritairement les ouvrages de stockage d'eau potable ;
- > dans les stations de reprise, qui servent à alimenter les réservoirs secondaires du réseau ;
- > dans les surpresseurs, qui permettent de maintenir une pression suffisante dans le réseau pour alimenter tous les usagers, soit en aspiration sur un réservoir soit en aspiration directement sur le réseau de distribution d'eau potable (Surpression dite en ligne).

Tableau 7

Équipements de reprise et de surpression			
Unité de distribution	Localisation de l'installation	Nature de l'ouvrage	Nombre de pompes et débit de pompage

Secteur Autonme

SIAEP Auger-Saint-Vincent	Réservoir Auger-Saint-Vincent	Station de reprise	5 dont 2 déconnectés, 3 x 90 m³/h vers réservoirs de Crépy-en-Valois et Béthancourt et Auger-Saint-Vincent
Bonneuil-en-Valois / Morienvall / Fresnoy-la-Rivière / Éméville / Crépy-en-Valois / Gondreville	Réservoir Bonneuil-en-Valois	Station de reprise	2 x 18 m³/h vers réservoir Éméville
	Richebourg	Surpression en ligne	2 x 20 m³/h vers réservoir Brassoir - Morienvall
	Réservoir Morienvall (Brassoir)	Surpression avec réservoir	2 x 8 m³/h vers Brassoir - Morienvall
		Station de reprise	2 x 8 m³/h vers réservoir Four d'En Haut
	Buts	Surpression en ligne	2 x 6 m³/h vers les Buts
	Réservoir Morienvall (Four d'En Haut)	Surpression avec réservoir	2 x 5 m³/h vers Four d'En Haut
Gondreville	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 16 m³/h vers Gondreville
Lévignen	Bâche de reprise	Surpression avec bâche de reprise	2 x 15 m³/h + 20 m³/h vers Haut de Lévignen
	Réservoir	Surpression avec réservoir (en construction)	3 x 20 m³/h vers réservoir Gondreville et Ormoy-le-Davien
Ormoy-le-Davien	Forage Ormoy-le-Davien	Mise en surpression à partir du forage	2 x 5 m³/h
Russy-Bémont	Réservoir de Russy-Bémont	Surpression avec réservoir	3 x 24 m³/h (Ouvrage Ormoy-le-Davien vers Russy-Bémont et Feigneux)

Accusé de réception en préfecture
60-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

Bargny / Cuvergnon	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 10 m³/h vers Bargny et Cuvergnon
Betz / Villers-Saint-Genest	Réservoir Antilly	Station de reprise	2 x 30 m³/h vers réservoir de Betz
	Réservoir Villers-Saint-Genest	Surpression en ligne	2 x 15 m³/h vers Villers-Saint-Genest
Boullarre / Étavigny	Forage de Boullarre	Mise en surpression grâce à la station de pompage du forage	2 x 12 m³/h
Bouillancy	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 30 m³/h vers Bouillancy bourg
Bargny / Cuvergnon	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 10 m³/h
Neufchelles / Varinfroy	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 6 m³/h vers la ferme de Chennevières
Rouvres-en-Multien	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 10 m³/h
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 5 m³/h vers Thury-en-Valois uniquement

Secteur Nonette - Théroutanne

Brégy	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 36 m³/h
Boissy-Fresnoy	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 15 m³/h
Ermenonville	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 15 m³/h
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-long	Réservoir	Surpression avec réservoir	5 x 60 m³/h
Montagny-Sainte-Félicité	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 25 m³/h
Péroy-les-Gombries	Réservoir	Surpression avec réservoir et reprise	3 x 23 m³/h vers Péroy-les-Gombries et réservoir de Boissy-Fresnoy
Vez	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 16 m³/h

26 stations de reprise et de station de surpression dotent les 33 unités de distribution, en raison du parti pris retenu de construction de réservoirs semi-enterrés et d'une hauteur de réservoirs sur tour quelquefois trop faible pour offrir une pression de service suffisante aux usagers.

Réseaux d'eau potable

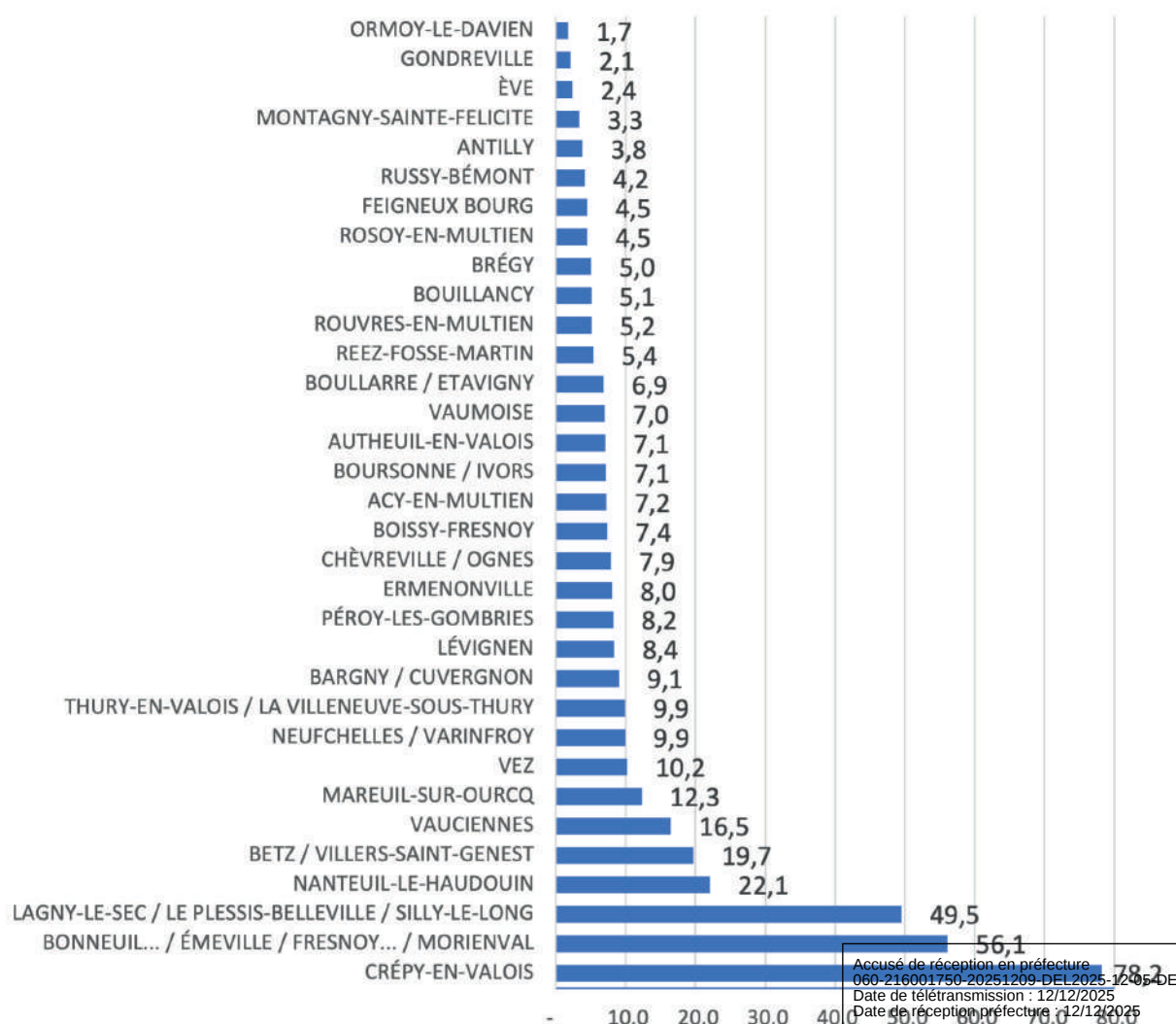
Les 3 unités de distribution de Crépy-en-Valois, Bonneuil-en-Valois / Eméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall et Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville et Silly-le-Long présentent la longueur de réseau la plus importante avec approximativement plus de 50 km chacune et un total de 185 km, soit 44% du linéaire total de la CCPV en 2024.

27 des 33 unités de distribution ont une longueur de réseau proche ou inférieure à 10 km. Le linéaire de réseau cumulé de celles-ci représente 174 km, soit moins de la moitié (42 %) du linéaire total,

Le réseau d'eau potable de la communauté de commune du Pays de Valois s'étend sur une longueur totale de 416 km.

Figure 6 :

Longueur de réseau par unité de distribution en km



Équipement de traitement

La désinfection est une étape déterminante du traitement de l'eau potable avant distribution. Elle permet d'éliminer les micro-organismes pathogènes de l'eau. La désinfection se fait par des agents désinfectants (chlore gazeux, chlore liquide aussi appelé traitement de javellisation...) ou par traitement aux ultraviolet (UV). La désinfection est présente sur l'ensemble des réseaux d'alimentation en eau potable selon la répartition suivante :

- > Chlore gazeux : 13 unités ;
- > Eau de chlore (Procédé Chlorobloc[®]) : 5 unités ;
- > Chlore liquide (Javellisation) : 11 unités ;
- > Ultra-violet : 1 unité ;
- > Déferrisation : 1 unité

Tableau 8

Équipements de traitement	
Unité de distribution	Type de traitement
Antilly	Chlore gazeux
Acy-en-Multien	Eau de chlore
Autheuil-en-Valois	UV et chlore liquide si nécessaire
Bargny / Cuvergnon	Eau de chlore
Betz	Chlore gazeux
Bonneuil-en-Valois	Chlore gazeux
Bouillancy	Eau de chlore
Boullarre	Chlore liquide
Boursonne	Chlore liquide
Brégy	Chlore gazeux
Chèvreville	Eau de chlore
Ermenonville	Babotte et chlore gazeux
Gondreville	Chlore liquide
Lagny-le-Sec	Chlore gazeux
Lévignen	Chlore gazeux
Mareuil-sur-Ourcq	Chlore gazeux
Montagny-Sainte-Félicité	Eau de chlore
Nanteuil-le-Haudouin	Chlore gazeux, injection d'eau chlorée directement dans le puits
Neufchelles	Déferrisation et chlore gazeux
Ormoy-le-Davien	Chlore liquide
Péroy-les-Gombries	Chlore gazeux
Rééz-Fosse-Martin	Chlore liquide
Rosoy-en-Multien	Chlore gazeux, injecté dans le puits
Rouvres-en-Multien	Chlore liquide
Thury-en-Valois	Chlore liquide
Varinfroy	Déferrisation et chlore gazeux
Vauciennes	Chlore liquide
Vaumoise	Chlore liquide
Vez	Chlore liquide

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Dispositifs de sectorisation

Différentes actions peuvent être mis en place pour limiter les pertes en eau, à savoir :

- > renouveler le parc des compteurs de vente d'eau ;
- > ajuster la pression de service en fonction des besoins (moins de pression, moins de pertes) ;
- > diviser le réseau en sous réseaux homogènes (sectoriser) ;
- > pré-localiser les fuites en temps réel ;
- > localiser les fuites par corrélation acoustique ;
- > réparer les fuites repérées rapidement ;
- > analyser les risques de défaillance ;
- > construire une stratégie de renouvellement des réseaux.

En quoi consiste la sectorisation des réseaux d'eau potable ? La sectorisation est la subdivision du réseau en secteurs de taille réduite dont on mesure en permanence les débits entrants et sortants. L'analyse des débits permet de déceler et pré-localiser les fuites sur le réseau.

Il faut équiper les secteurs identifiés de compteurs ou de débitmètres de sectorisation équipés de modules de télérelève permettant une transmission des données en temps réel. Il faut également disposer d'un logiciel de supervision qui permettra de centraliser et exploiter les données de sectorisation.

Tableau 9

Équipement de sectorisation (Exclus les compteurs de production sauf si la longueur de la conduite de refoulement est importante)			
Unité de distribution	Implantation	Nombre de dispositifs installés	Secteur d'alimentation

Secteur Automne

Bonneuil-en-Valois / Morienvall / Fresnoy-la- Rivière / Éméville Gondreville Lévignen Ormoy-le-Davien	Réservoir Bonneuil-en-Valois	2	Bonneuil-en-Valois Éméville
	Réservoir Morienvall (Brassoir)	3	Morienvall Brassoir Réservoir du Four d'en Haut
	Réservoir Morienvall (Four d'en Haut)	1	Four d'en Haut
	Rue d'Élincourt Morienvall	1	Fresnoy-la-Rivière
	RD 33 (Entrée chemin maison forestière)	1	Compteur vente d'eau vers Saint-Jean-au- Bois
	Réservoir Éméville	1	Éméville
	Route de Crépy / Bonneuil- en-Valois	1	Vers brassoire
	Route de Crépy / Bonneuil- en-Valois	1	Vers fresnoy-la-Rivière
Crépy-en-Valois	Réservoir	2	1 sur le remplissage et 1 sur la distribution Crépy-en-Valois
	Rue Saint Germain	1	Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois
	Avenue Levallois Perret	1	Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois
Feigneux	Rue de Bapaume	1	Feigneux
Gondreville	Réservoir	1	Gondreville
Lévignen	Station de surpression rue du Valois	1	Haut de lévignen (Rue du Valois, une partie de la rue Carnot et allée de l'Etoile)
	Surpression réservoir de Lévignen rue de Paris	1	Gondreville et rues de Paris et Carnot à Lévignen
	Interconnexion Lévignen / Gondreville	1	Gondreville
Ormoy-le-Davien	Station de pompage et de mise en pression	1	Ormoy-le-Davien
Russy-Bémont	Néant		
Vauciennes	Réservoir	1	Vauciennes + Coyolles
	Intersection rue de Chavres	1	Chavres
	Rue Sainte-Geneviève	1	Le Plessis-aux-Bois
	Route de Vauciennes	1	Coyolles
Vaumoise	Réservoir	1	Vaumoise
	Route de Chantilly	1	

Accusé de réception
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

Acy-en-Multien	Néant		
Antilly	Réservoir	1	Antilly
	Rue du Château	1	Est Antilly
Autheuil-en-Valois	Réservoir	3	Bourg d'Autheuil (Inclus 2 hameaux suivants)
			Billemont
			Le Plessis-sur-Autheuil
Betz / Villers-Saint-Genest	Station de pompage	1	Villers-Saint-Genest et Betz
	Rue Bernard Hamelin	1	Liaison Villers-Saint-Genest / Betz
	Réservoir de Villers-Saint-Genest	1	Villers-Saint-Genest bourg
Bargny / Cuvergnon	Néant		
Bouillancy	Station de pompage	1	Réservoir + le Bas Bouillancy
	Réservoir	1	Bouillancy Bourg
	Rue Fromentelle	1	Bouillancy nord
Boullarre / Étavigny	Station de pompage de Boullarre	1	Boullarre et Étavigny
	Réservoir de Boullarre	1	Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois
	Chemin de Saint-Ouen	1	Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois
Boursonne / Ivors	Réservoir Boursonne	1	Boursonne et réservoir d'Ivors
Mareuil-sur-Ourcq	Néant		
Neufchelles/Varinfroy Ormoy-le-Davien Russy-Bémont	Réservoir	1	Neufchelles et Varinfroy
	Entrée Beauval	1	Beauval - Varinfroy
	Entrée Neufchelles	1	Neufchelles
	Chemin de la Messe	1	Neufchelles
	Entrée Varinfroy	1	Varinfroy
	Sortie Varinfroy	1	Bois Pailly
Rééz-Fosse-Martin	Station de pompage	1	Réservoir
	Réservoir de Nogeon	2	Rééz - liaison réservoir - station de pompage
	Rue du Moulin	1	Nogeon
Rosoy-en-Multien	Néant		
Rouvres-en-Multien	Station de pompage	1	Réservoir
	Réservoir	1	Rosoy-en-Multien
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Station de pompage	1	Réservoir
	la Grange aux Bois	1	La Villeneuve-sous-Thury

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Secteur Nonette - Launette - Théroutanne

Brégy	Réservoir	1	Brégy
Boissy-fresnoy	Réservoir	1	Boissy-Fresnoy
Chèvreville / Oignes	Réservoir	1	Chèvreville et Oignes
	Réservoir	1	Sennevières
	Rue Claude Tillet	1	Oignes
Ermenonville	Réservoir Ermenonville	1	Ermenonville
	Place de carreau	1	Bourg haut
	Entrée Clos du Parc	1	Clos du Parc
	Rue de Souville	1	Bourg Bas
Éve	Réservoir	1	Remplissage réservoir
	Route de Dammartin	1	Secteur Ouest
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Station de surpression	2	Lagny-le-Sec
	Grande Rue à Silly-le-Long	1	Le Plessis-Belleville
Montagny-Sainte-Félicité	Réservoir	1	Montagny-Sainte-Félicité
Nanteuil-le-Haudouin	Station de pompage	1	Réservoir
	Réservoir	1	Nanteuil-le-Haudouin
	Rue Saint Laurent	1	Bourg Est
	Rue Beauregard	1	Bourg Ouest, ZI
	Rond-point des taxis de la Marne	2	Quartier la Croix Verte
Péroy-les-Gombries	Station de surpression	1	Secteur rue de Lizy
	Interconnexion Péroy-les-Gombries / Boissy-Fresnoy	1	Péroy-les-Gombries et Boissy-Fresnoy
Vez	Station de pompage	1	Remplissage réservoir Boissy-Fresnoy et une partie de la rue de la Forge
	Réservoir	2	Vez
	Rue de la Côte de Vez	2	Bourg + bas Vez
			Ferme de Fonteneil
	« Lieu restauré »	2	Centre Bourg
			Lieu restauré
			la Grange aux Monts
			Le Moulin

Dans certains contextes, il peut être complexe, coûteux, ou incompatible avec d'autres objectifs du service, d'affiner ou de mettre en place la sectorisation. Ainsi, dans le cas où persistent de grands secteurs difficiles à subdiviser et sujets à problèmes (niveaux de pertes importants, environnement rendant les interventions difficiles, ou enjeux de sécurité sur la distribution), la pré-localisation acoustique à poste fixe (dite sectorisation acoustique) peut être mise en place. Elle intéresse 3 secteurs de distribution de la CCPV avec mention dans le tableau ci-après du nombre de pré-localisateurs installés ou prévus.

Tableau 10

Localisation des pré-localisateurs		
Unité de distribution	Nombre de pré-localisateurs	État
Crépy-en-Valois	50	Installés
Nanteuil-le-Haudouin	50	Installés
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	50	Prévus en 2025

Le service d'eau potable de la CCPV comptabilise près de 200 équipements de prélocalisation de fuites : 86 compteurs ou débitmètres de sectorisation (dont 8 installés au niveau de station de pompage pouvant faire office de compteurs de sectorisation) et 110 pré-localisateurs acoustiques.

Près de 85 km de réseau, soit 20 % du linéaire total, ont fait l'objet d'une écoute par corrélation acoustique suite à la pré-localisation de fuites avec 20 fuites trouvées et donc réparées.

Densité de population

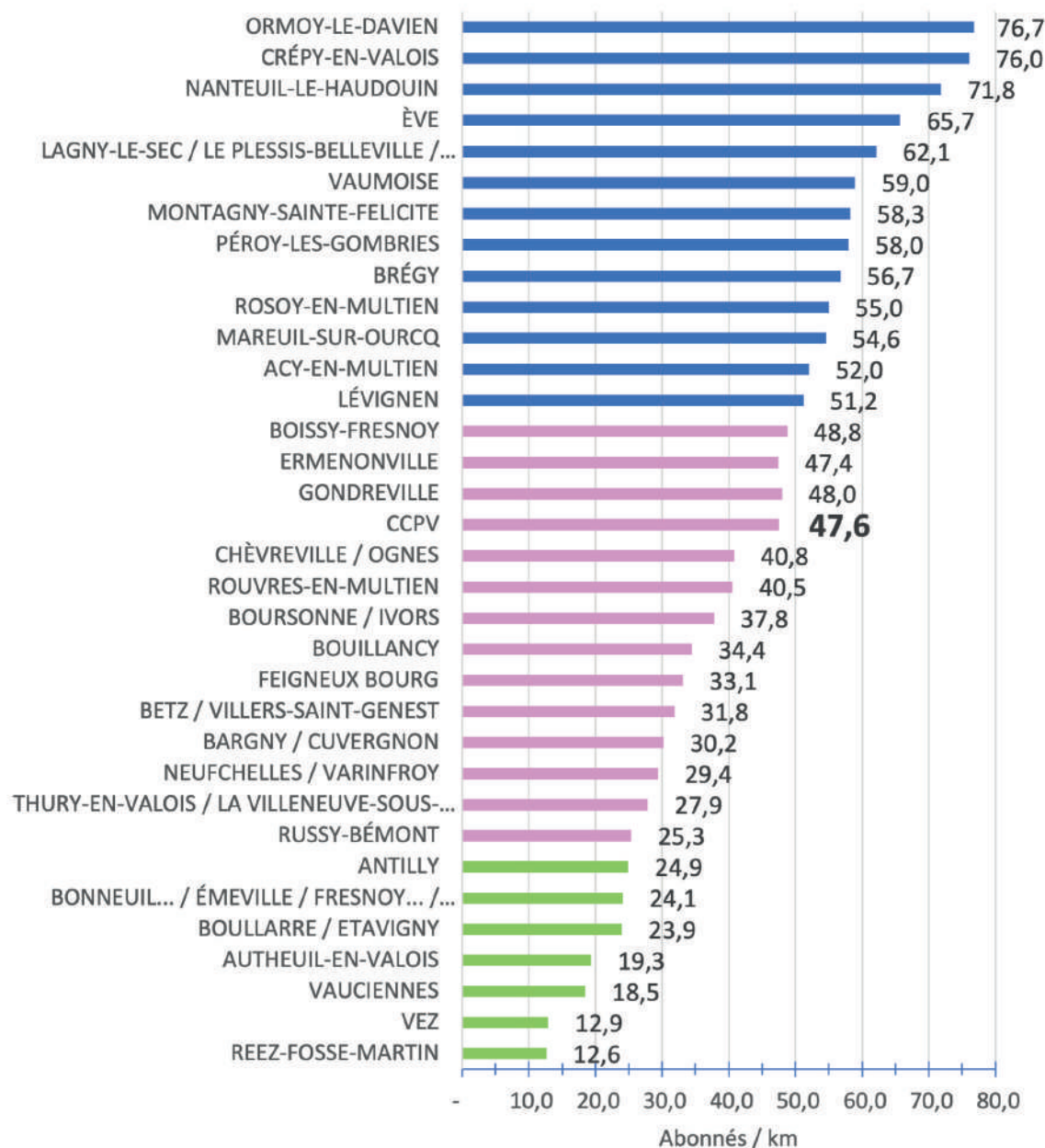
Le critère de densité de la population appliqué aux réseaux d'eau potable est mesuré en nombre d'habitants (Population totale) par kilomètre de réseau total (production et distribution). Il permet de qualifier un territoire comme étant :

	Rural	Densité < 25 hab./km
	Intermédiaire ou semi-urbain	25 hab./km < Densité < 50 hab./km
	Urbain	Densité < 50 hab./km

Au niveau global, le réseau d'eau potable de la CCPV peut être considéré comme relevant du régime semi-urbain avec une moyenne pondérée proche de 48 hab./km de réseau.

Figure 7 :

Densité de population

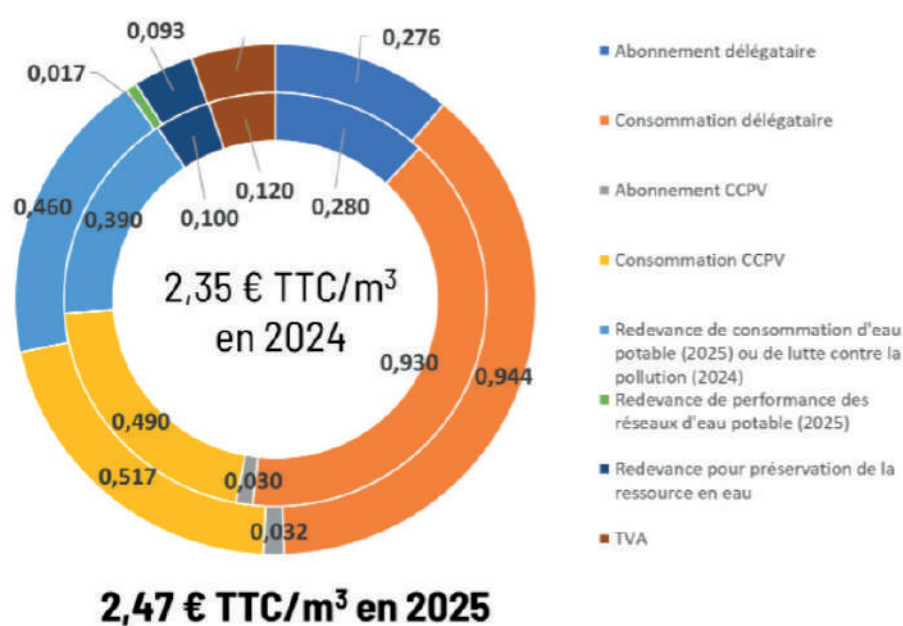


Cette densité permet de catégoriser les unités de distribution en fonction de leur indice linéaire de pertes (Cf. figure 12), d'apprécier le degré d'interconnexion entre les services d'eau, le caractère dispersé et groupé de l'habitat, mais aussi l'impact pour chaque habitant des travaux de renouvellement de réseaux, en fonction de l'unité de distribution.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Figure 8 :

Répartition consolidée du prix de l'eau potable à l'échelle de la CCPV sur une facture type pour 120 m³

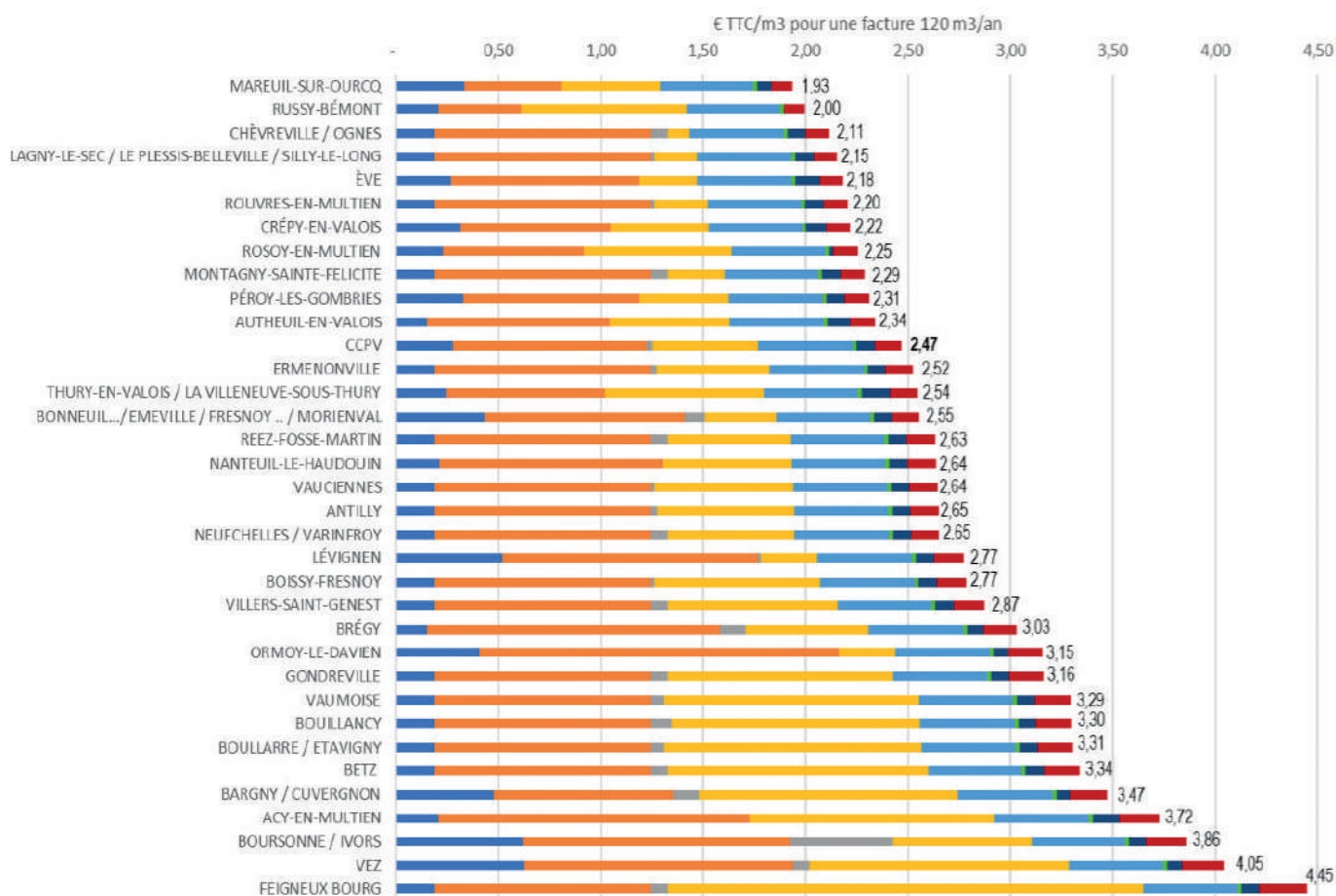


Détails des tarifs

Le graphe suivant présente les tarifs d'eau potable en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour chaque unité de distribution et leur décomposition. Seule l'unité de distribution de Autheuil-en-Valois présente deux tranches tarifaires, une tranche tarifaire 0 à 40 m³ et une tranche tarifaire avec un prix plus bas entre 40 et 120 m³ par an.

Figure 9 :

**Classement par prix TTC/m³ de chaque unité de distribution
(Pour une facture type 120 m³/an)**



Abonnement délégataire

Consommation délégataire

Abonnement CCPV

Consommation CCPV

Redevance de consommation
d'eau potable

Redevance de performance
des réseaux d'eau potable

Redevance pour préservation
de la ressource en eau

TVA

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Économie du service

Le compte administratif 2024 présente un solde d'exploitation positif de 1 502 k€ et un besoin de financement en investissement de 955 k€. Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

Les principaux postes de dépenses et de recettes d'exploitation et d'investissement sont précisés ci-après :

Tableau 11

Économie du service Eau potable de la CCPV			
		(en K€)	(en %)
Produits d'exploitation	Produits des services (Ventes d'eau 98%)	1 232 195,16	62,3
	Dotations et participations	400,00	0,02
	Autres produits de gestion courante	11 549,32	0,58
	Produits exceptionnels (Résultat de liquidation suite aux transferts)	733 846,78	37,1
Charges d'exploitation (Hors amortissements)	Charges à caractère général (Achats d'eau 66 %)	202 664,06	42,6
	Charges de personnel et assimilés	152 476,91	32,1
	Atténuations de produits (Reversement redevances)	63 228,00	13,3
	Autres charges de gestion courant	5 534,20	1,2
	Charges financières (Intérêt des emprunts)	22 816,47	4,8
	Charges exceptionnelles	38 730,16	6,0

(en K€)		
Produits d'investissement (avec RAR et hors dotation aux amortissements)	Subventions d'investissement	538 933,41
	Résultats de liquidation suite au transfert pour l'année 2024	347 148,54
	FCTA	78 268,92
	Emprunts contractés	0
Charges d'investissement (avec RAR)	Travaux de l'exercice	2 363 294,42
	Frais d'études	266 815,00
	Remboursement du capital	192 058,04

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

5

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Le coefficient de modulation de la redevance de performances des réseaux d'eau potable pour l'année d'activité 2026 prendra en compte la valeur de cet indice.

Partie A : Plan du réseau

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ;
- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

Partie B : Inventaire des réseaux

- Existence d'un inventaire des réseaux ;
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée ;
- Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
- Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs de distribution, etc.) et des servitudes.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes ;
- Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants ;
- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau ;
- Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau ;
- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau ;

Accusé de réception en préfecture
060-246041750-20251208-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

- Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ;
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux. Sur le périmètre eau potable de la CCPV, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'établit entre des niveaux « médiocres » et « bons » selon les territoires (30 à 110).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale global s'établit à 101. C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque unité de distribution.

Tableau 12

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale par unité de distribution	
Unité de distribution	indice de connaissance et de gestion patrimoniale / 120
Ève	27
Neufchelles	30
Vauciennes	30
Rosoy-en-Multien	82
Lévignen	91
Autheuil-en-Valois	95
CCPV	101
Boissy-Fresnoy	101
Vaumoise	102
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	104
Acy-en-Multien	105
Antilly	105
Bargny / Cuvergnon	105
Betz / Villers-Saint-Genest	105
Bouillancy	105
Boullarre / Étavigny	105
Boursonne / Ivors	105
Brégy	105
Chèvreville / Ognès	105
Ermenonville	105
Feigneux Bourg	105
Gondreville	105
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	105
Mareuil-sur-Ourcq	105
Montagny-Sainte-Félicité	105
Ormoy-le-Davien	105
Péroy-les-Gombries	105
Rééz-Fosse-Martin	105
Rouvres-en-Multien	105
Russy-Bémont	105
Vez	105
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall	110
Crépy-en-Valois	110
Nanteuil-le-Haudouin	110

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Rendement primaire de réseau

Le rendement primaire correspond au ratio des volumes consommés (uniquement ceux comptabilisés hors volumes de service et consommés sans comptage) sur les volumes mis en distribution. Il diffère du rendement le plus couramment affiché et plus favorable indiqué dans les rapports des délégataires car celui-ci s'appuie sur les volumes consommés autorisés, incluant donc les volumes de service et consommés sans comptage.

Le coefficient de modulation de la redevance de performances des réseaux d'eau potable pour l'année d'activité 2026 prendra en compte les données de fonctionnement des réseaux d'eau potable de 2024 et en particulier le rendement primaire.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du rendement. La valeur et l'évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution et notamment de renouvellement de réseaux, de recherche et réparation des fuites. Le déploiement d'outils de sectorisation fin 2024 début 2025 (Cf. tableaux 9 et 10) devrait contribuer à améliorer ce rendement à partir de 2025, il faudra le conjuguer avec un effort de renouvellement de réseaux (Cf. figure 13).

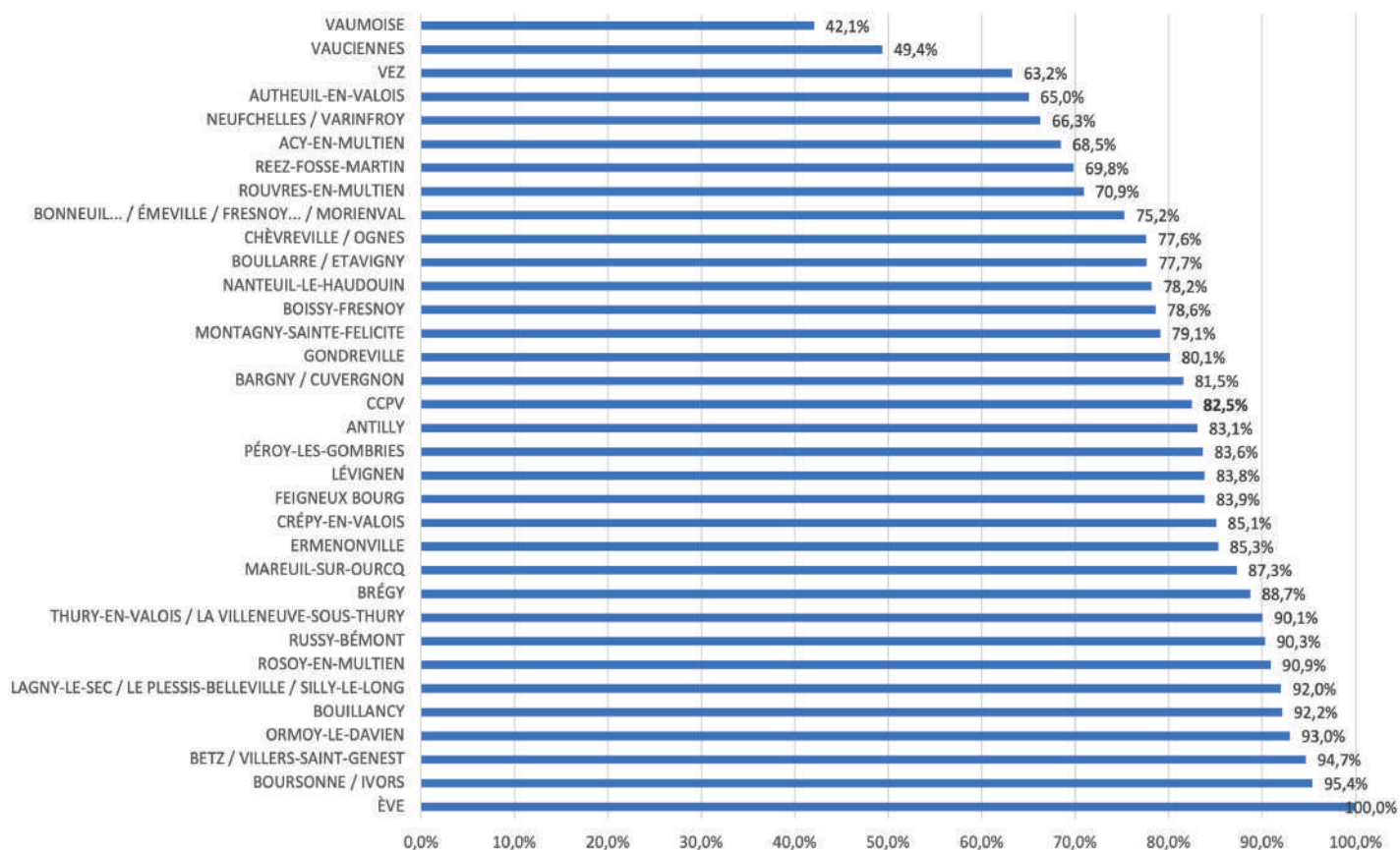
La CCPV présente un rendement moyen de réseaux de 82,5 % en 2024, en légère baisse par rapport à 2023 (83,6 %). D'après les données nationales de SISPEA, la moyenne en France est de 81,2 % en 2023, inférieure au niveau de la CCPV.

La sobriété en eau est un sujet d'importance au regard des effets du changement climatique à l'horizon 2030. L'objectif du Plan eau est une baisse des prélèvements de 10 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 2019. Pour l'alimentation en eau potable, usage majoritaire sur le bassin Seine-Normandie, une réduction plus forte de 14 % est visée d'ici 2030 à l'échelle du bassin Seine-Normandie. La CCPV a fixé dans sa stratégie de préservation de sa ressource en eau un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 7 à 10 % à horizon 2030, ce qui implique notamment de porter le rendement moyen de la CCPV à 87 % en 2030.

Pour moitié, les unités de distribution présentent un rendement inférieur à la valeur moyenne de la CCPV, avec une préoccupation plus forte pour les 9 unités de distribution dont le rendement est inférieur ou proche de 75 %. Il est à noter que des fuites persistantes et importantes ont été identifiées en 2024 sur Autheuil-en-Valois, Vauciennes et Vaumoise, ce qui devrait contribuer à l'amélioration de leur rendement en 2025.

Figure 10 :

Détail des rendements de réseau par unité de distribution



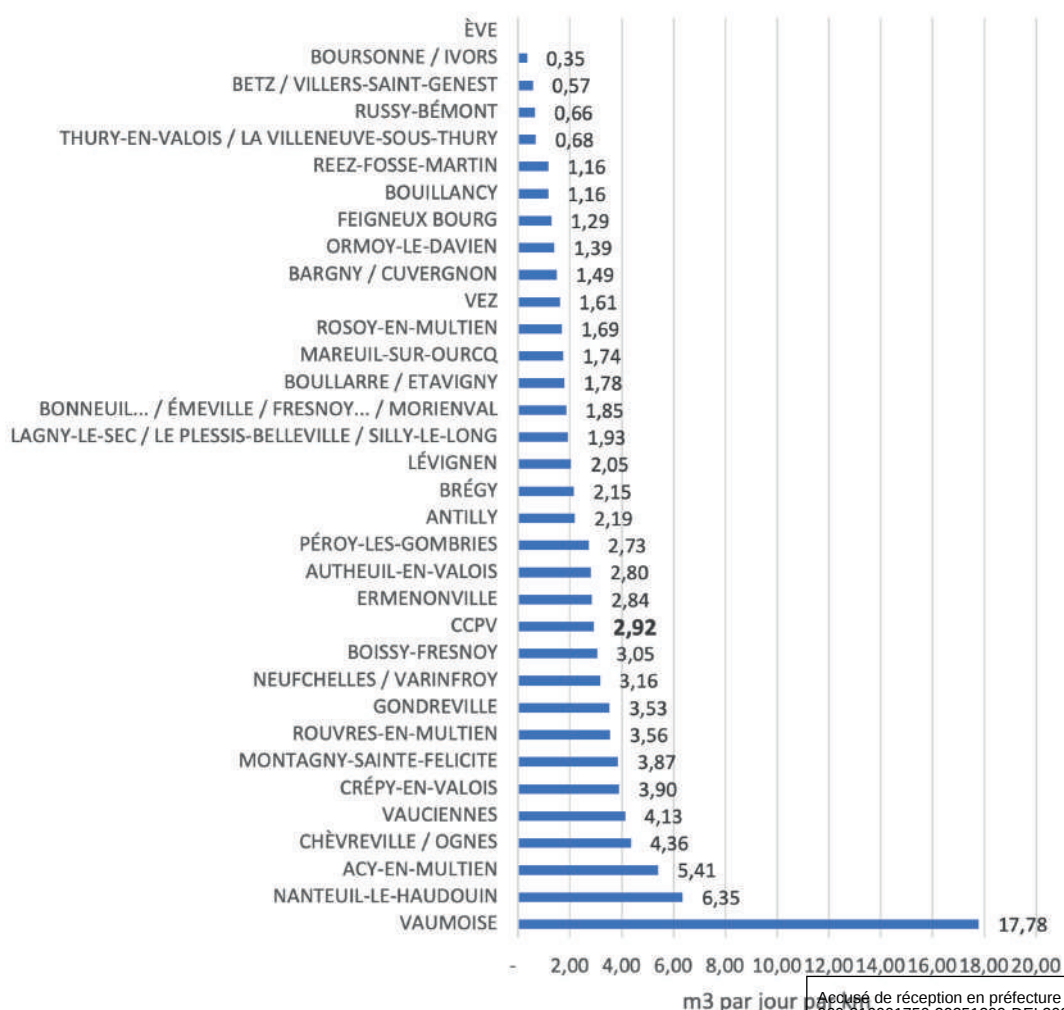
Indice de linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés comptabilisés sur le périmètre du service.

L'analyse de l'indice linéaire de pertes (ILP) permet de qualifier le rendement primaire calculé précédemment par rapport au linéaire de réseau (plus un réseau est dense – rapport entre le nombre d'abonnés et le linéaire de réseau – plus son rendement doit être bon). Pour chacune des unités de distribution, les résultats sont les suivants.

Figure 11 :

Classement des unités de distribution par ILP



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

L'ILP global de la CCPV est de 2,92 m³ par jour et par km. La CCPV est au consolidé, en régime semi urbain. L'indice linéaire de pertes en réseau est donc qualifié de manière globale de « BON » mais à la limite de la borne « ACCEPTABLE », selon le référentiel de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour la CCPV.

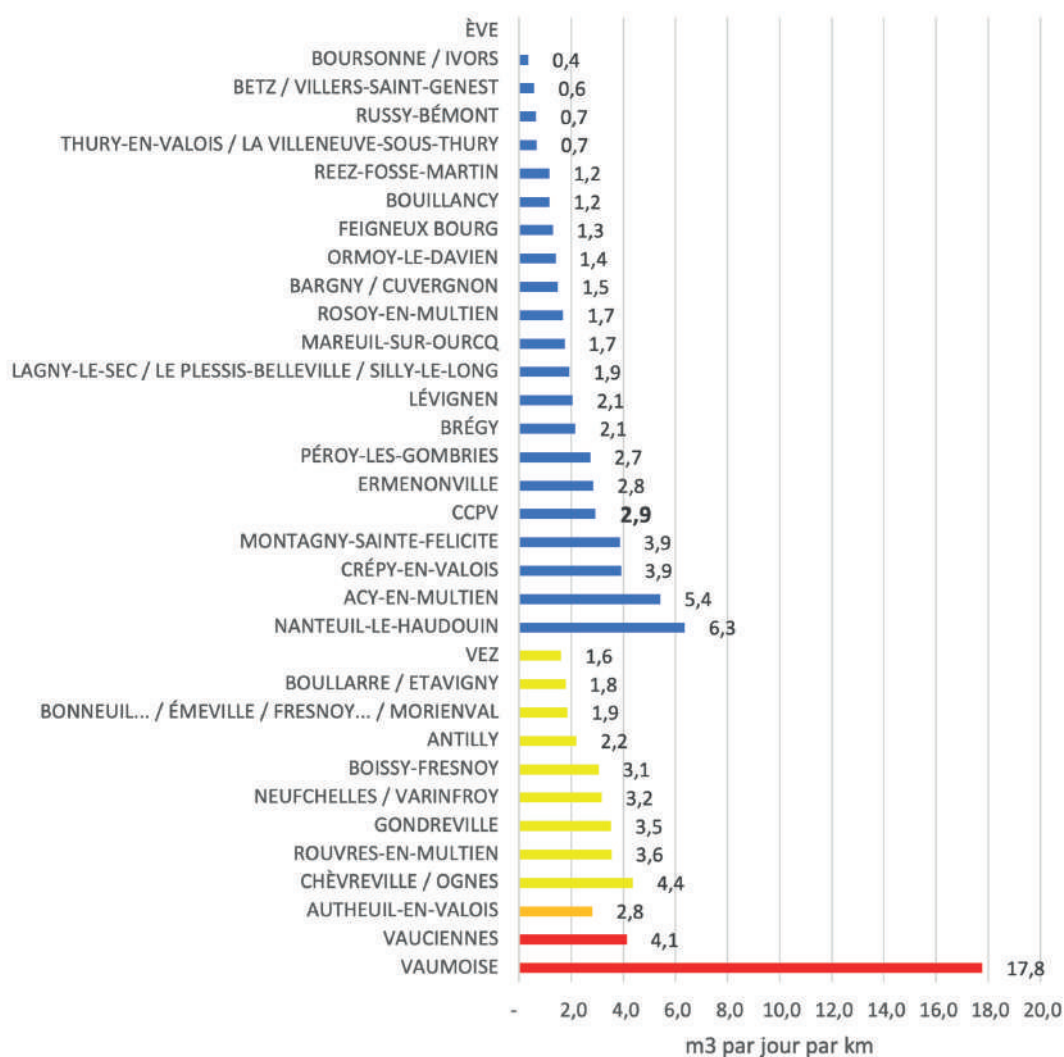
Tableau 13

Références pour l'ASTEE pour la caractérisation de l'ILP en fonction de la densité				
Légende	Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
	BON	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	ACCEPTABLE	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	MÉDIOCRE	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
	MAUVAIS	ILP < 4	ILP < 8	ILP < 16

Les ILP au sein de la CCPV sont compris entre 0,35 et 17,8 sans prendre en compte l'unité de distribution de Eve pour laquelle une anomalie de comptage entre les volumes achetés et les volumes consommés a été détectée.

Figure 12 :

Catégorie de réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes de réseau



Les ILP de toutes les unités de distribution s'établissent entre les niveaux « BON » et « MAUVAIS ».

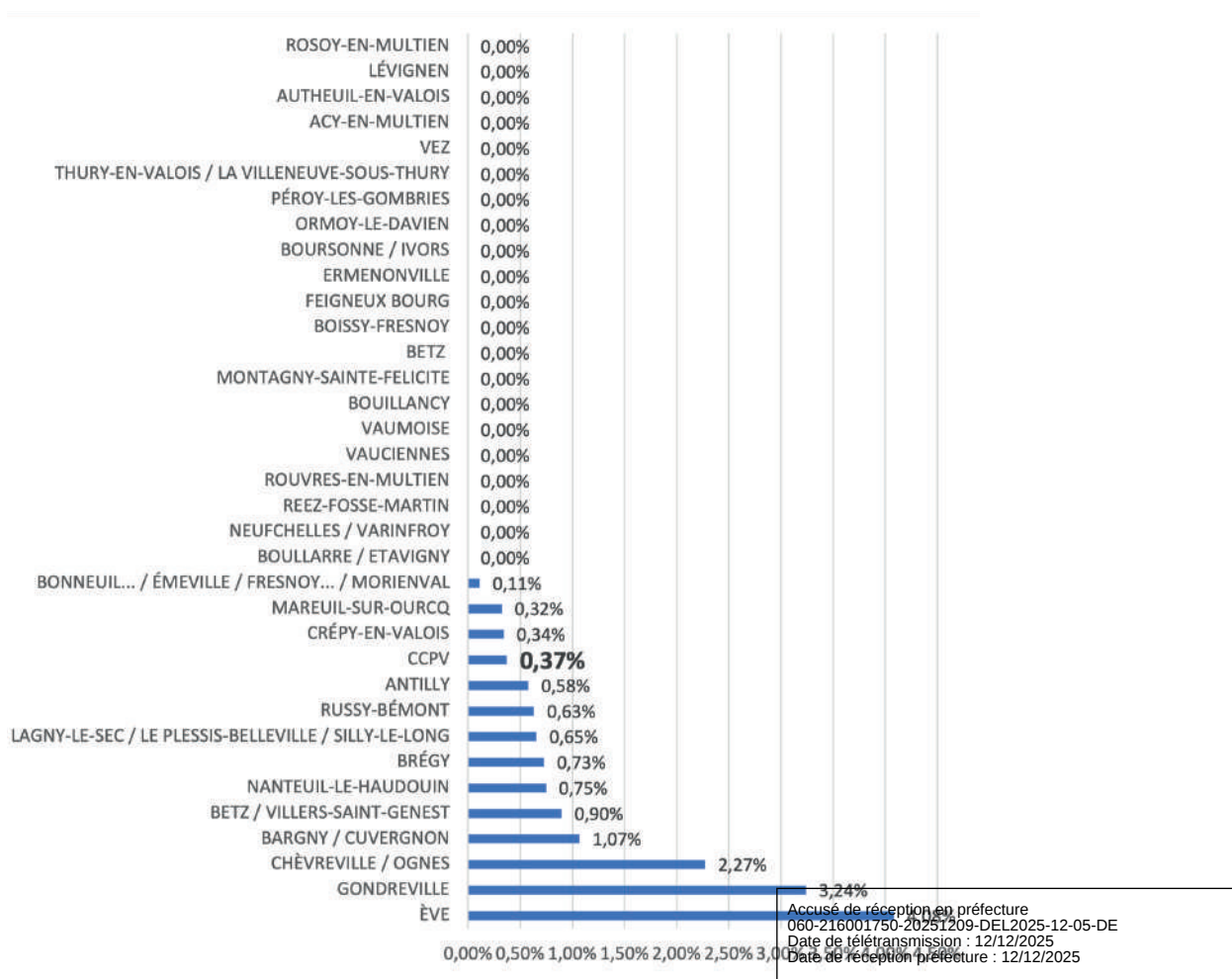
Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements, il permet ainsi de voir la politique de renouvellement de la CCPV. Il convient de rappeler qu'une durée de vie moyenne d'un réseau est de 80 à 100 ans, soit 1 % de renouvellement de réseau pour une durée de 100 ans. Il est recommandé idéalement d'atteindre un taux de renouvellement de 1,5 % par an.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de la CCPV consolidé est de 0,37 %/an (7,7 km en 5 ans) soit un niveau bien inférieur à la moyenne nationale (0,66%) et à l'objectif de 0,8 % que s'est fixé la CCPV à l'horizon 2030.

Figure 13 :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable par unité de distribution



Le linéaire est comptabilisé en renouvellement dès lors que les plans de récolement de réseaux ont été fournis et intégrés dans le système d'information géographique du délégataire. Pour cette raison, des travaux réalisés en 2024 seront comptabilisés sur l'exercice 2025 et non 2024 (cf. tableau ci-après).

Tableau 14

Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable réalisés en 2024			
Unité de distribution	Localisation des travaux	Linéaire renouvelé et diamètre des réseaux	Exercice d'affectation
Gondreville	Rues de la Houatte et du bois	700ml ø 100ml	2025
Crépy-en-Valois	Rue Hippolyte Clair	340ml ø 100ml	2025
Nanteuil-le-Haudouin	Rue de Crépy	560ml ø 150ml	2025

Avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indice est défini par la collectivité pour chaque ressource en eau en fonction du niveau d'avancement, des démarches pour protéger les points de captages selon les modalités suivantes :

- > 0% aucune action ;
- > 20% études environnementales/hydrogéologiques en cours ;
- > 40% avis de l'hydrogéologue rendu ;
- > 50% dossier recevable déposé en préfecture ;
- > 60% arrêté préfectoral ;
- > 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ;
- > 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.

Pour 97% des ressources de la CCPV, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Tableau 15

Avancement de la protection de la ressource en eau	
Unité de distribution	Indice d'avancement
Acy-en-Multien	80%
Antilly	80%
Autheuil-en-Valois	80%
Bargny / Cuvergnon	80%
Betz / Villers-Saint-Genest	80%
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall	80%
Bouillancy	80%
Boullarre / Étavigny	80%
Boursonne / Ivors	80%
Brégy	80%
Chèvreuille / Ognès	80%
Ermenonville	80%
Gondreville	80%
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	80%
Lévignen	80%
Mareuil-sur-Ourcq	80%
Montagny-Sainte-Félicité	80%
Nanteuil-le-Haudouin	80%
Neufchelles / Varinfroy	80%
Ormoy-le-Davien	40%
Péroy-les-Gombries	80%
Rééz-Fosse-Martin	80%
Rosoy-en-Multien	80%
Rouvres-en-Multien	80%
Thury-en-Valois/ La Villeneuve-sous-Thury	80%
Vauciennes	80%
Vaumoise	80%
Vez	80%

La majeure partie des ouvrages de production ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Cependant, on notera que plusieurs DUP sont à réaliser/régulariser ou compléter. Il s'agit du forage de Russy-Bémont (Absence de DUP, ouvrage privé) et du captage d'Ormoy-le-Davien (Absence de DUP mais ouvrage abandonné à court terme), La DUP du captage de Brégy est à compléter avec les débits autorisés car l'actuelle est une mise à jour de l'ancienne DUP mais les débits inscrits sont insuffisants pour couvrir les besoins en eau de la commune et ne sont pas cohérents avec les débits d'exploitation des deux ouvrages.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 28/07/2018
 060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
 Date de télétransmission : 12/12/2025
 Date de réception préfecture : 12/12/2025

Indicateurs liés à la qualité de l'eau

Ces indicateurs permettent de mettre en avant la qualité de l'eau microbiologique et physico-chimique au sein de chaque unité de distribution. La qualité de l'eau est considérée bonne lorsque plus de 90 % des analyses réalisées au cours de l'année sont conformes.

Qualité bactériologique ou microbiologique

Le tableau ci-après présente le taux de conformités des analyses microbiologiques réalisées durant l'année 2024 par unité de distribution. Elle atteste que l'eau est de bonne qualité microbiologique sur la majorité de la CCPV, exceptées l'UDI d'Autheuil-en-Valois avec une qualité de l'eau médiocre (28,6 % d'analyses non conformes) et celles de Rééz-Fosse-Martin et Rouvres-en-Multien qui présentent une qualité d'eau microbiologique moyenne pour l'année 2024 (16,7 % d'analyses non conformes).

Des opérations de purge ont été réalisées dès réception de ces non-conformités. Les prélèvements de contrôles ont permis de constater que l'eau était redevenue conforme. Par ailleurs, des travaux d'amélioration de l'unité de chloration ont été réalisés sur Rééz-Fosse-Martin et Rouvres-en-Multien.

Tableau 16

Qualité microbiologique de l'eau par unité de distribution	
Unité de distribution	Taux de conformité microbiologique
Authueil-en-Valois	71,4%
Rééz-Fosse-Martin	83,3%
Rouvres-en-Multien	83,3%
CCPV	97,8%
Acy-en-Multien	100%
Antilly	100%
Bargny / Cuvergnon	100%
Betz / Villers-Saint-Genest	100%
Boissy-Fresnoy	100%
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvail	100%
Bouillancy	100%
Boullarre / Étavigny	100%
Boursonne / Ivors	100%
Brégy	100%
Chèvreville / Oignes	100%
Crépy-en-Valois	100%
Ermenonville	100%
Ève	100%
Feigneux Bourg	100%
Gondreville	100%
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	100%
Lévignen	100%
Mareuil-sur-Ourcq	100%
Montagny-Sainte-Félicité	100%
Nanteuil-le-Haudouin	100%
Neufchelles / Varinfroy	100%
Ormoy-le-Davien	100%
Péroy-les-Gombries	100%
Rosoy-en-Multien	100%
Russy-Bémont	100%
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	100%
Vauciennes	100%
Vaumoise	100%
Vez	100%

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

30 des 33 UDI (analysés) de la CCPV distribuent une eau de bonne qualité microbiologique.

Qualité physico-chimique

Le tableau ci-après présente le taux de non-conformités des analyses physico-chimiques (phytosanitaires, nitrates, métaux lourds, ...) réalisées au titre du contrôle sanitaire durant l'année 2024 dont le détail et les explications par UDI sont précisés ci-après.

Au point de mise en distribution (Station de pompage), le spectre des paramètres recherchés est plus large, avec la recherche de pesticides et de leurs métabolites, de micropolluants organiques ou métalliques, des hydrocarbures, de paramètres azotés (notamment les nitrates) et phosphorés, des sous-produits de la désinfection, des composés organohalogènes, les paramètres microbiologiques... Sur l'eau distribuée (au robinet de l'usager), le champ des paramètres recherchés se limite aux paramètres microbiologiques, aux paramètres azotés (notamment les nitrates) et phosphorés, aux caractéristiques organoleptiques, aux résiduels de traitement de désinfection... Ceci explique l'écart entre le taux de conformité sur l'eau mise en distribution et l'eau distribuée.

	Bonne qualité	90 - 100%
	Qualité moyenne	75 - 90%
	Qualité médiocre	50 - 75%
	Mauvaise qualité	< 50%

Tableau 17

Qualité physio-chimique de l'eau par unité de distribution			
Unité de distribution	Taux de conformité sur l'eau mise en distribution		Taux de conformité sur l'eau distribuée
Gondreville	0%		25%
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	0%		64%
Boullarre / Étavigny	0%		100%
Vauciennes	0%		100%
Vaumoise	0%		100%
Bouillancy	0%		100%
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvil	0%		100%
Boursonne / Ivors	0%		100%
Ormoy-le-Davien	0%		100%
Péroy-les-Gombries	0%		100%
Nanteuil-le-Haudouin	0%		100%
Acy-en-Multien	0%		100%
Brégy	0%		100%
Autheuil-en-Valois	0%		100%
Rosoy-en-Multien	0%		100%
Antilly	14%		60%
Rouvres-en-Multien	20%		100%
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Sillery-le-Long	20%		100%
Ermenonville	20%		100%
Bargny / Cuvergnon	20%		100%
CCPV	25%		95%
Betz / Villers-Saint-Genest	50%		100%
Vez	50%		100%
Neufchelles / Varinfroy	67%		100%
Montagny-Sainte-Félicité	75%		100%
Chèvreville / Ognès	100%		100%
Lévignen	100%		100%
Mareuil-sur-Ourcq	100%		100%
Boisson-Fresnoy	Pas d'analyse		100%
Crépy-en-Valois	Pas d'analyse		100%
Russy-Bémont	Pas d'analyse		100%
Rééz-Fosse-Martin	Pas d'analyse		100%
Feigneux Bourg	Pas d'analyse		100%
Ève	Pas d'analyse		Pas d'analyse

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Seules 3 des 27 unités de distribution productrices d'eau de la CCPV distribuent une eau de bonne qualité physico-chimique pour l'année 2024.

En 2024, à titre exploratoire, des analyses sur les pesticides ont été réalisées sur l'eau distribuée des communes d'Antilly et l'UDI de Thury-en-Valois / la Villeneuve-sous-Thury, ce qui explique les taux de conformités de respectivement 60 % et 64 % sur l'eau distribuée de ces deux UDI. Le dépassement de la limite de qualité sur les nitrates de 50 mg/l explique le taux de conformité de 25 % sur Gondreville.

Depuis janvier 2021 et juillet 2023, les métabolites de la chloridazone (produit phytosanitaire de type herbicide souvent associé aux cultures de betteraves), chloridazone desphényl et chloridazone méthyl-desphényl et du chlorothalonil (fongicide), chlorothalonil R471811, font l'objet de recherche lors du contrôle sanitaire. Le métabolite du chlorothalonil R417888 est recherché depuis juillet 2024. Ces métabolites sont classés comme pertinents (avec limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par substance individuelle et 0,5 µg/l pour le total des pesticides), sauf le métabolite R471811 classé non pertinent depuis mai 2024. De nombreuses ressources de la CCPV sont concernées par la présence de ces métabolites.

L'eau peut continuer à être consommée dans ces communes, car le taux ne dépasse pas la valeur sanitaire maximale (Vmax) ou valeur sanitaire transitoire (VST), variable selon les pesticides. Afin de respecter les limites de qualité, qui vise à réduire la présence de ces résidus de pesticides au plus bas niveau, la CCPV travaille à la mise en place de mesures curatives afin de diminuer le taux de métabolites de chloridazone et de chlorothalonil et de mesures préventives de réduction à la source des pesticides.

Tableau 18

Explications de non conformités sur l'eau mise en distribution en 2024		
Unité de distribution	Nombre d'UDI	Paramètre(s) dépassant les limites de qualité sur les pesticides et nitrates en 20244
Betz / Villers-Saint-Genest	1	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl
Acy-en-Multien, Autheuil-en-Valois, Bargny / Cuvergnon, Bonneuil... / Émeville / Fresnoy... / Morienvil, Bouillancy, Boullarre / Étavigny, Brégy, Ermenonville, Lagny-Le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long, Nanteuil-le-Haudouin, Ormoy-le-Davien, Péroy-les-Gombries, Rouvres-en-Multien, Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury, Vaumoise, Vez	16	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811
Boursonne / Ivors	1	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + déséthylatrazine et oxadixyl
Gondreville, Vauciennes	2	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + nitrates
Antilly, Montagny-Sainte-Felicite	2	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + chlorothalonil R417888
Rosoy-En-Multien	1	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + déséthylatrazine
Neufchelles / Varinfroy	1	Chlorothalonil R471811

CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

L'ARS programme annuellement une campagne de mesures sur les CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), car les canalisations en PVC posées avant 1980 sont susceptibles de relarguer des CVM, lorsque le temps de séjour de l'eau est supérieur à 48 heures. La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/L, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les prélèvements effectués en 2024 n'ont pas révélé la présence de chlorure de vinyle monomère sur les 28 unités de distribution sur lesquelles ce paramètre a été recherché dans le cadre du contrôle sanitaire.

PFAS

Les PFAS c'est quoi ? Il s'agit de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), formant une vaste famille composée de plusieurs milliers de composés chimiques. Les PFAS présentent une forte persistance dans l'environnement, due à la solidité des liaisons carbone-fluor qui les composent. Elles offrent des propriétés antiadhésives, imperméabilisantes et résistantes aux fortes chaleurs. En conséquence, elles ont été largement utilisées depuis les années 1950 dans de nombreux domaines : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, dispositifs médicaux, produits phytopharmaceutiques, entre autres.

La limite de qualité de 0,10 µg/l sur les eaux mises en distribution pour la somme des 20 molécules recherchées dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Dans le cadre du diagnostic de forages, la CCPV a réalisé une campagne d'analyses exploratoire des PFAS sur 20 ressources en eau (dont 3 forages d'essais), qui vient compléter la campagne d'analyses exploratoire menée par l'ARS également en 2025 sur 2 ressources en eau de la CCPV (Lagny-le-Sec).

Vous trouverez ci-après la liste des ouvrages

concernés : Acy-en-Multien, Autheuil-en-Valois, Bonneuil-en-Valois, Bouillancy, Boursonne, Brégy, Droizelles (Forage d'essai), Ermenonville, Grivette 2 (Forage d'essai), Lagny-le-Sec (F1), Lagny-le-Sec (F2), Lévignen, Lévignen 2 (Forage d'essai), Mareuil-sur-Ourcq, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-Le-Haudouin, Neufchelles, Péroy-lès-Gombries, Rosoy-en-Multien, Russy-Bémont, Thury-en-Valois, Vauciennes.

Les PFAS seront intégrées dans le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) à compter du 1^{er} janvier 2026.

La limite de qualité fixée à 0,10 µg/L sur les eaux mises en distribution pour la somme des 20 molécules recherchées dans les eaux destinées à la consommation humaine est respectée pour les 22 ressources en eau analysées.

PERCHLORATES

A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Aucune limite de qualité n'est fixée pour ce paramètre. La Direction Générale de la Santé n'a pas intégré ce paramètre dans la nouvelle réglementation relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Tableau 18

Unité de distribution	Perchlorates (µg/l)
Boissy-Fresnoy	Pas d'analyse
Lévignen	Pas d'analyse
Vauciennes	Pas d'analyse
Chèvreville / Ognés	6,4 et 9,5
Rééz-Fosse-Martin	4,9 et 6,1
Montagny-Sainte-Félicité	4,9 et 5,8
Vez	2,4 et 4,2
Brégy	9,40
Bouillancy	5,30
Ermenonville	4,70
Ormoy-le-Davien	4,50
Gondreville	3,30
Boursonne / Ivors	3,10
Rosoy-en-Multien	3,10
Péroy-les-Gombries	3,00
Rouvres-en-Multien	2,40
Acy-en-Multien	2,20
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	2,20
Vaumoise	2,00
Ève	1,80
Feigneux Bourg	1,70
Russy-Bémont	1,70
Antilly	0,00
Autheuil-en-Valois	0,00
Bargny / Cuvergnon	0,00
Betz / Villers-Saint-Genest	0,00
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall	0,00
Boullarre / Étavigny	0,00
Crépy-en-Valois	0,00
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	0,00
Mareuil-sur-Ourcq	0,00
Nanteuil-le-Haudouin	0,00
Neufchelles / Varinfroy	0,00

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

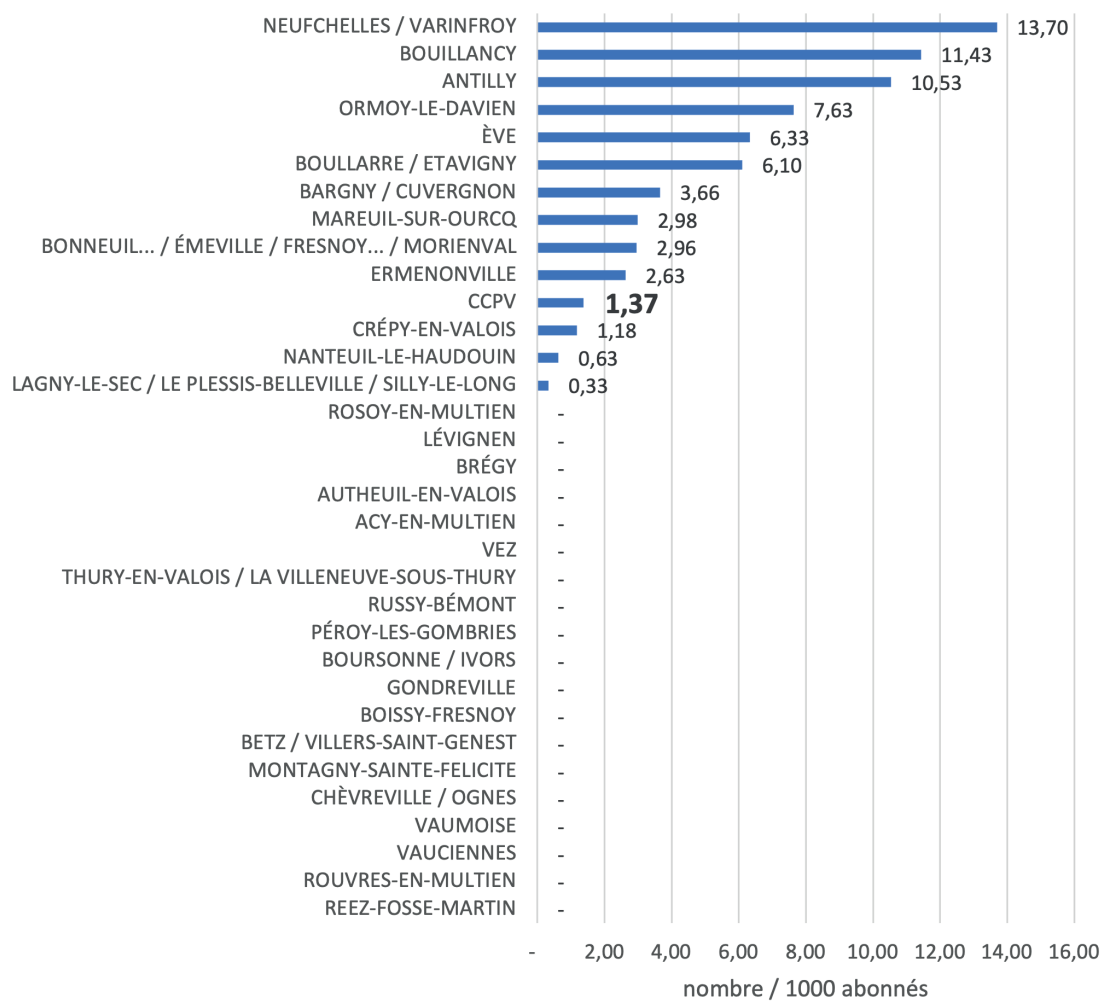
L'indice linéaire de volumes non comptés pour l'ensemble de la CCPV est de 2,99 m³ par jour et par km.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

Les taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, consécutives notamment à une fuite non programmée ou à une interruption de l'alimentation électrique sont donnés dans sur la figure suivante.

Figure 14 :

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
(en nombre/1 000 abonnés)**



L'année 2024 présente un nombre total d'interruptions de service non programmées de 27, soit un taux de 1,37 pour 1000 abonnés.

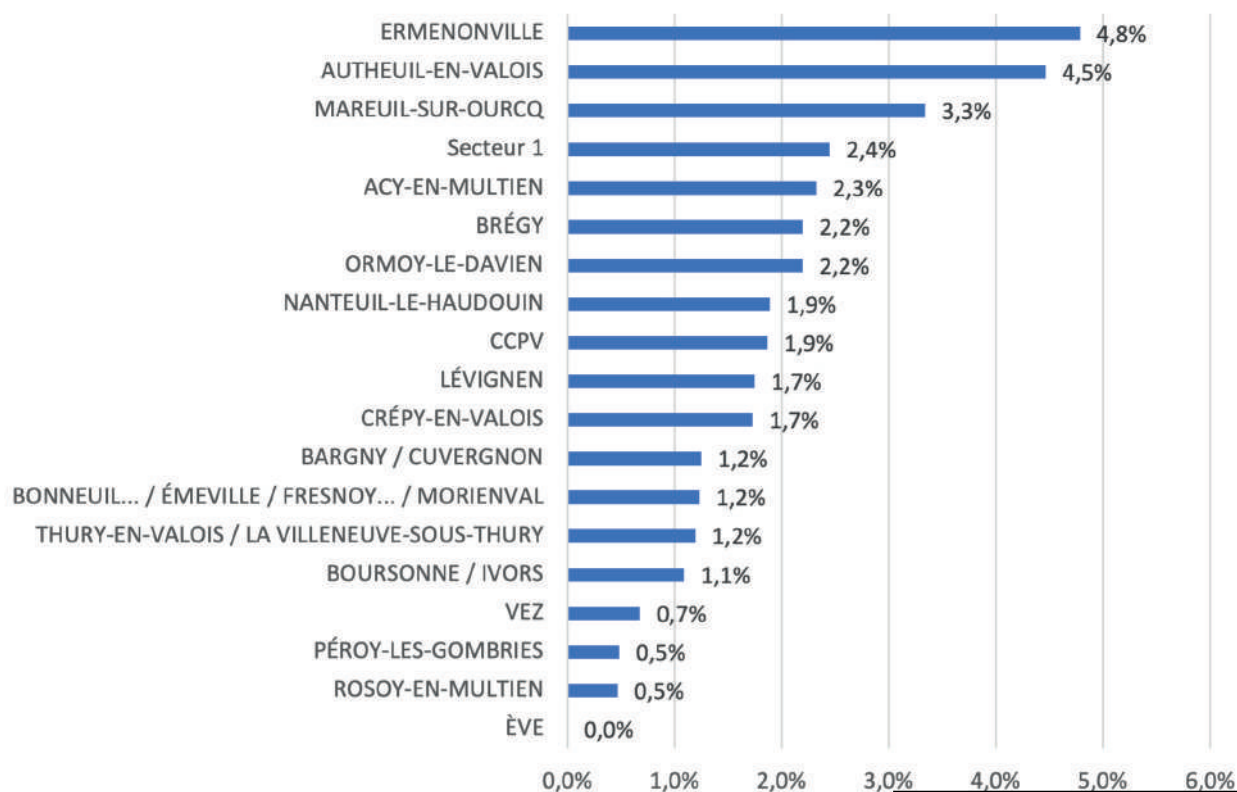
Impayés sur les factures d'eau

En moyenne (pondérée par le montant facturé de chaque UDI), sur la CCPV, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2023 est de 1,9 %.

Pour rappel, le taux d'impayés ne correspond pas aux abandons de créances, car les montants sont toujours dus et les payeurs relancés. Le taux d'impayés est disponible à l'échelle de chaque contrat et est présenté sur la figure ci-après.

Figure 15 :

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (2023) à l'échelle de chaque contrat



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Réclamations

Les délégataires disposent d'un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations permettant de mettre en avant les réclamations écrites et orales reçues sur l'année 2024. Il permet par une analyse fine de distinguer les réclamations orales des réclamations écrites. Seules ces dernières sont prises en compte dans le calcul du taux de réclamations. Cet indicateur n'intègre pour 2024 les réclamations reçues par la CCPV, le dispositif d'enregistrement et de suivi n'était pas pleinement opérationnel en 2024.

Le taux de réclamations des abonnés sur la CCPV sur 2024 est de 2,63/1 000 abonnés, soit 52 réclamations.

Délai d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés

Les règlements du service de la CCPV ou les contrats de délégation définissent un délai maximal d'ouverture de branchement au sens de l'indicateur déclaratif 151.0 à 1 et majoritairement 2 jours calendaires, n'intégrant pas le délai légal de rétractation. Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

Ces délais sont respectés à 96 % sur le périmètre de la CCPV.

6

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant des travaux engagés

Le montant des travaux ci-après n'intègre pas les travaux concessifs confiés aux délégataires de service ou de renouvellement des équipements électromécaniques, intégrés dans la part délégataire (Exemple : installation des dispositifs de sectorisation) et les travaux de création de branchements neufs, mis à la charge des pétitionnaires.

Les travaux engagés en 2024 sur le budget Eau potable de la CCPV se chiffrent à 1 633 k€ HT.

Tableau 19

Détail des principaux travaux engagés en 2024			
Unité de distribution	Intitulé de l'opération	Montant € HT Catégorie payé sur 2024	Catégorie
Gondreville	Rue de la Houatte et de l'Église	246 745	Renouvellement réseau
Crépy-en-Valois	Rue Hippolyte Clair	144 617	Renouvellement réseau
Nanteuil-le-Haudouin	Rue de Crépy	193 755	Renouvellement réseau
Ève	Rue de Courcelles, de l'Église et du Château	59 174	Renouvellement réseau
Lévigen / Gondreville	Interconnexion entre Lévignen et Gondreville	297 509	Qualité de l'eau et sécurité d'approvisionnement
Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long	Interconnexion entre Lévignen et Gondreville	587 116	Sécurité d'approvisionnement

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Montant des subventions et concours versés

En 2024, la CCPV comptabilise 539 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe Eau potable, inclus les restes à réaliser. Les subventions d'exploitation sont de 400 € en 2024.

Encours de la dette et annuités

L'encours de dette pour l'activité eau potable se monte à 759 k€ en 2024. Les annuités consacrées au remboursement de la dette se montent en 2024 à 214 k€, dont 192 k€ (90 %) sont portés à la section d'investissement et représentent donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement).

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations totales liées à l'activité eau potable présentent une valeur nette comptable (VNC) de 18 932 k€ en 2024. La valeur brute est de 23 557 k€. Les dotations aux amortissements liées à l'activité eau potable s'élèvent à 0 k€ en 2024. Les immobilisations des communes et ex syndicats ont été intégrées dans la comptabilité en 2025, de ce fait aucun amortissement n'a été comptabilisé sur 2024.

Durée d'extinction de la dette

La capacité d'autofinancement nette ou épargne brute du budget annexe Eau potable de la CCPV est de 788 k€ en 2024, à comparer avec un capital restant dû de 759 k€. La durée théorique d'extinction de la dette est d'une année en 2024, ce qui traduit un très faible endettement.

Projet à l'étude ou en travaux pour 2025

Tableau 20

Détail des principaux travaux de renouvellement de réseaux à l'étude ou en travaux pour 2025

Unité de distribution	Nature des travaux
Acy-en-Multien	Rues du Tour de Ville et de Montaillant – 260ml ø 150mm
Boissy-Fresnoy	Réhabilitation du réservoir sur tour de 100 m3 + location d'un groupe électrogène de secours pendant la durée des travaux
Brégy	Rue de Saint-Germain – 250 ml ø 150 mm
Crépy-en-Valois	Avenue Paul Pauchet et carrefour rue de Soissons et rue de Saint-Germain – 450 ml ø 100 à 200 mm
Ermenonville	Renouvellement conduite en plomb rue Jean-Jacques Rousseau
Ève	Rue de la Grande Cour – 60 ml ø 60 mm
Lévignen	Rue du Valois – 170 ml ø 80 mm
Mareuil-sur-Ourcq	Allée des Tamaris – 70 ml ø 80 mm
Nanteuil-le-Haudouin	Rue du Moulin Ferry – 500 ml ø 150 mm
Péroy-les-Gombries	Rues Bazin, Bourguerin et Ruby – 630 ml ø 150 mm (Sans ex RN2)
Bargny / Cuvergnon	Cuvergnon – Rues Saint-Vaast et de Grands Champs – 370 ml ø 150 mm
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Thury-en-Valois – Renouvellement de 33 branchements en plomb
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Le Plessis-Belleville – Rue de Billy – 550 ml ø 150 mm
	Lagny-le-Sec – Le Plessis-Belleville – Maîtrise d'œuvre dévoiement de réseaux PN30
	Lagny-le-Sec – Allée du Valois – 90 ml ø 60 mm
Ognes / Chèvreville	Rue des Fontaines à Ognes – 300 ml ø 100 mm
Rosoy-en-Multien	Maillage rue des Moulins 330 ml ø 150 mm. Renouvellement de 50 branchements en plomb.
Péroy-les-Gombries	Dévoiement et renforcement du réseau d'eau potable entre le Petit Vez et Saint-Mard – Vez

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Tableau 21

Détail des principaux travaux d'interconnexion, de sécurisation et de sectorisation à l'étude ou en travaux pour 2025	
Unité de distribution	Nature des travaux
Acy-en-Multien	Pose de 3 débitmètres de sectorisation
Boullarre / Étavigny	Travaux de mise en conformité sur la source et la bâche de pompage - Margelle de protection et double porte sur les deux ouvrages
Crépy-en-Valois	Étanchéité couverture d'une cuve de réservoir
Ivors / Boursonne	Réhausse tête de puits
Lévignen	Pose de 2 débitmètres de sectorisation
Interconnexion Lévignen / Gondreville	Installation d'un surpresseur au réservoir de Lévignen (3 x m³/h)
Interconnexion Lévignen / Ormoy-le-Davien	Maîtrise d'œuvre de l'opération (Travaux en 2026)
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Équipement et mise en service du forage F2bis
Nanteuil-le-Haudouin	Diagnostic des réservoirs sur tour et renouvellement de la conduite de remplissage d'un des deux réservoirs
Interconnexion Nanteuil-le-Haudouin / Silly-le-Long	Mise en service de l'interconnexion
Neuchelles / Varinfroy	Renouvellement pompe forage et sécurisation forage, bâtiment de traitement et réservoir
Rééz-Fosse-Martin	Sécurisation d'accès uniquement à la cuve du réservoir sur tour + pompe doseuse chlore sur installation de Bouillancy
Rosoy-en-Multien	Réalisation d'un branchement et d'une extension du réseau électrique pour la station de pompage
Rouvres-en-Multien	Pompe doseuse de chlore au réservoir
Vauciennes	Sécurisation échelle et double-porte sur les 2 réservoirs + sécurisation trappe d'accès forage et bâtiment de pompage + chlorobox
Vaumoise	Remplacement échelle de descente dans la cuve et clapets sur surpression

7 DÉMARCHES STRUCTURANTES ENGAGÉES PAR LA CCPV

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

La Communauté de Communes du Pays de Valois entreprend la révision de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur son territoire dans le but de dresser un état des lieux exhaustif des conditions réglementaires, techniques et financières de l'alimentation en eau potable, incluant les hameaux. Cette démarche vise également à identifier les problèmes existants, qu'ils soient d'ordre réglementaire, technique, quantitatif ou qualitatif, à estimer les besoins futurs et à proposer des solutions viables, en envisageant plusieurs scénarios réalisables ou en élaborant un programme d'actions ou d'études pour lever les incertitudes. Dans le cadre de cette étude, un programme de travaux adapté aux besoins de la collectivité et à ses ressources, ainsi qu'une gestion de la phase transitoire incluant des études complémentaires, seront élaborés pour le court, moyen et long terme.

L'étude se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : recueil des données, état des lieux, visite des ouvrages et équipements, analyses des besoins et des évolutions futures, bilan besoins/ressources.
- Phase 2 : modélisation des réseaux.
- Phase 3 : scénarios d'optimisation de l'alimentation en eau potable, adoption d'un nouveau schéma directeur.

Les phases 1 et 2 sont déjà achevés, la phase 3 est en cours.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Le PGSSE est une démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau depuis la zone de captage jusqu'au robinet.

Les textes réglementaires nationaux de transposition de la directive « Eau potable » de 2020, rendent obligatoire la mise en place des PGSSE par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).

- d'ici juillet 2027 pour le PGSSE relatif à la partie Zone de captage (« PGSSE- volet ressource ») ;
- d'ici à janvier 2029 pour le PGSSE complet, c'est-à-dire couvrant tout le réseau d'eau (unité de traitement, réservoir de stockage...), depuis la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution d'eau (compteur d'eau).

La Communauté de Communes du Pays de Valois a pris les devants en lançant un marché commun avec le SDAEP. La phase 1 de l'état des lieux du système de distribution d'eau est déjà achevée, les 2 dernières phases de l'évaluation des risques sanitaires et les propositions d'améliorations sont en cours.

Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

Depuis la prise de compétence eau potable, la communauté de communes travaille sur la préservation de la ressource en eau. Une stratégie de préservation de la ressource en eau est mise en place pour identifier les priorités d'intervention en termes de protection et de gestion quantitative et qualitative de la ressource. Cette stratégie sera intégrée à un contrat de territoire du Pays de Valois, dans lequel les priorités se traduisent en objectifs, puis en actions à mettre en œuvre.

L'eau sur notre territoire reste, à ce jour, une ressource relativement abondante, avec des restrictions d'usage qui demeurent exceptionnelles. Toutefois, ces dernières années, des déficits hydrologiques apparaissent de plus en plus fréquemment en période d'étiage. Ces phénomènes s'expliquent par une alimentation réduite des cours d'eau, liée à la baisse progressive du niveau des ressources en eaux souterraines.

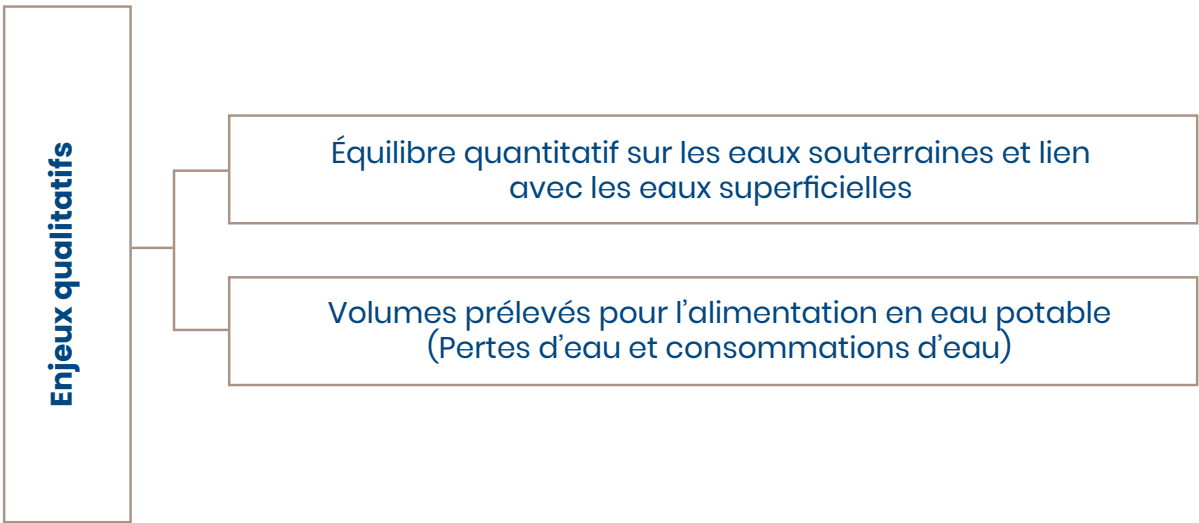
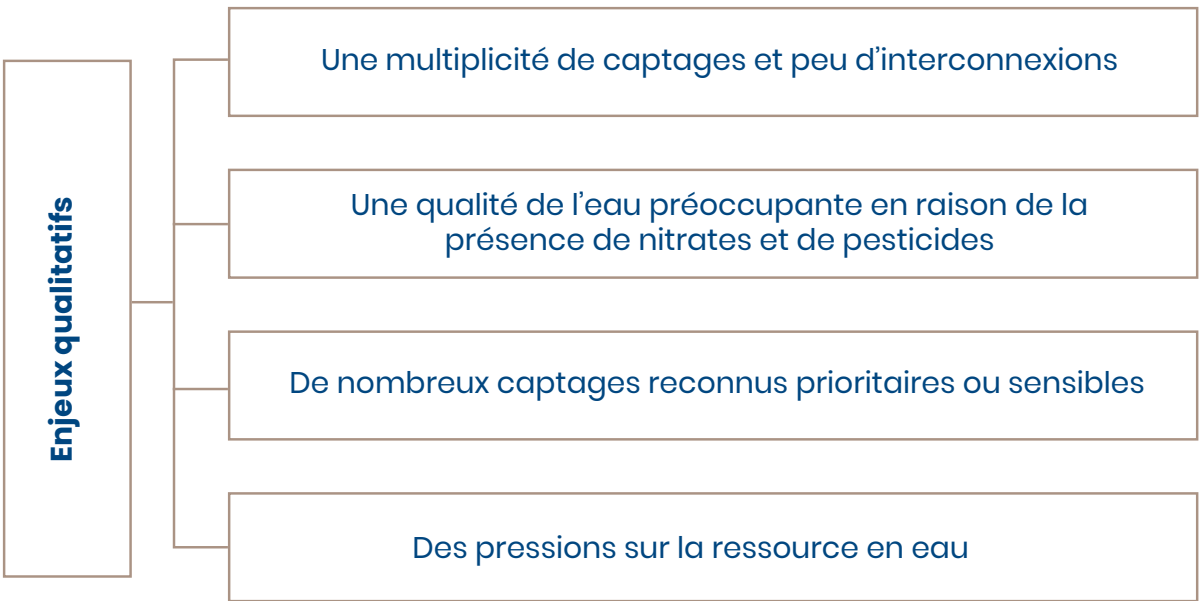
Les tensions sur la disponibilité de l'eau pour l'ensemble des usages sont de plus en plus importantes. Mais surtout, nous sommes déjà confrontés à des problématiques de qualité des eaux de certains

Accusé de réception en préfecture
le 12/12/2025 à 10h05
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception : 12/12/2025

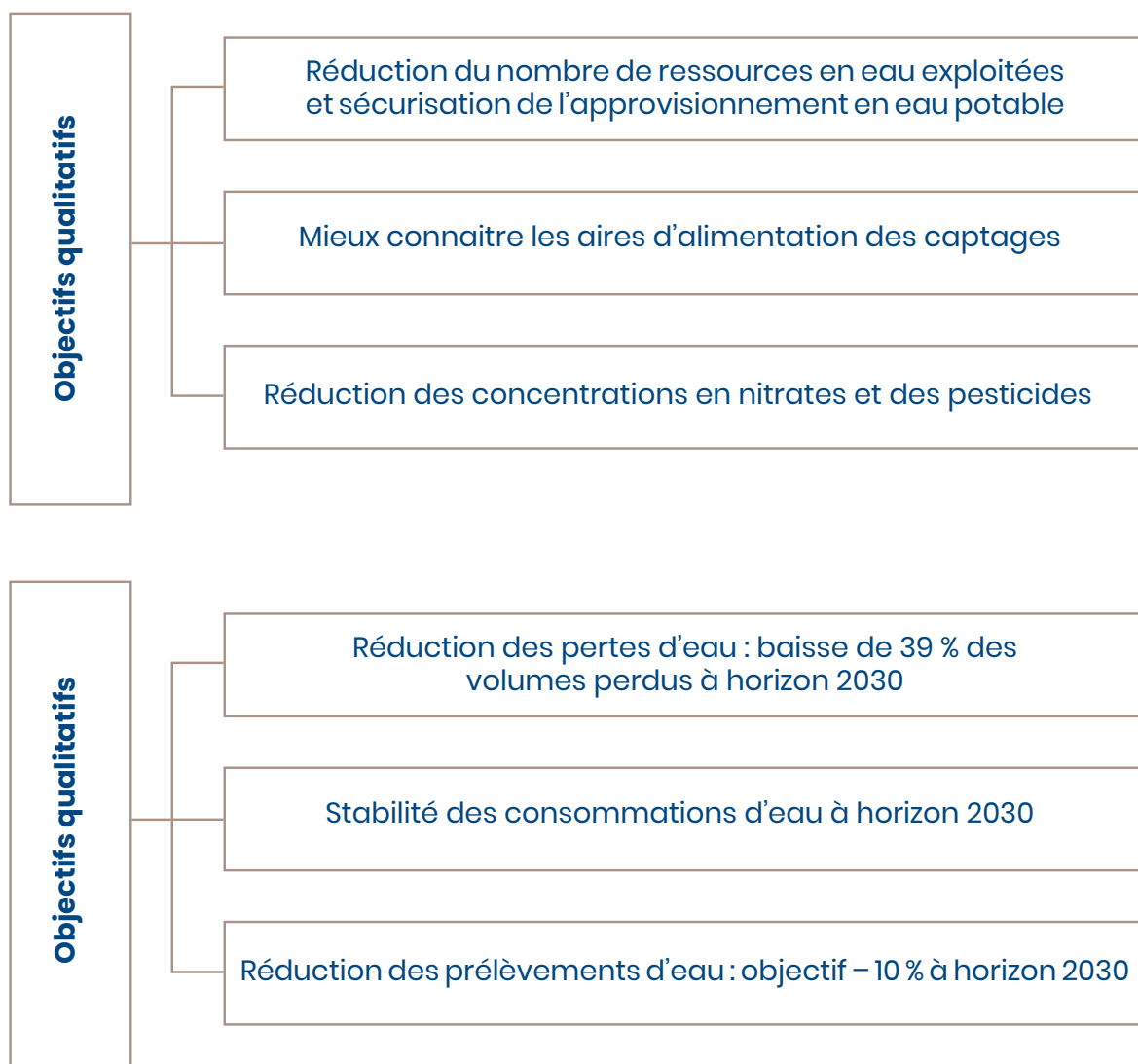
captages destinés à la consommation humaine présentent des teneurs en nitrates élevées. Par ailleurs, on y retrouve de plus en plus de produits phytosanitaires, dont certains sont interdits depuis plus de cinq ans. Leur détection témoigne de la vulnérabilité de nos aquifères face aux pollutions diffuses, de leur inertie, et de la nécessité d'engager dès maintenant des actions concrètes.

Les enjeux identifiés, les objectifs définis et les leviers d'action envisagés dans le cadre de cette stratégie sont présentés sous forme de graphes dans les pages suivantes.

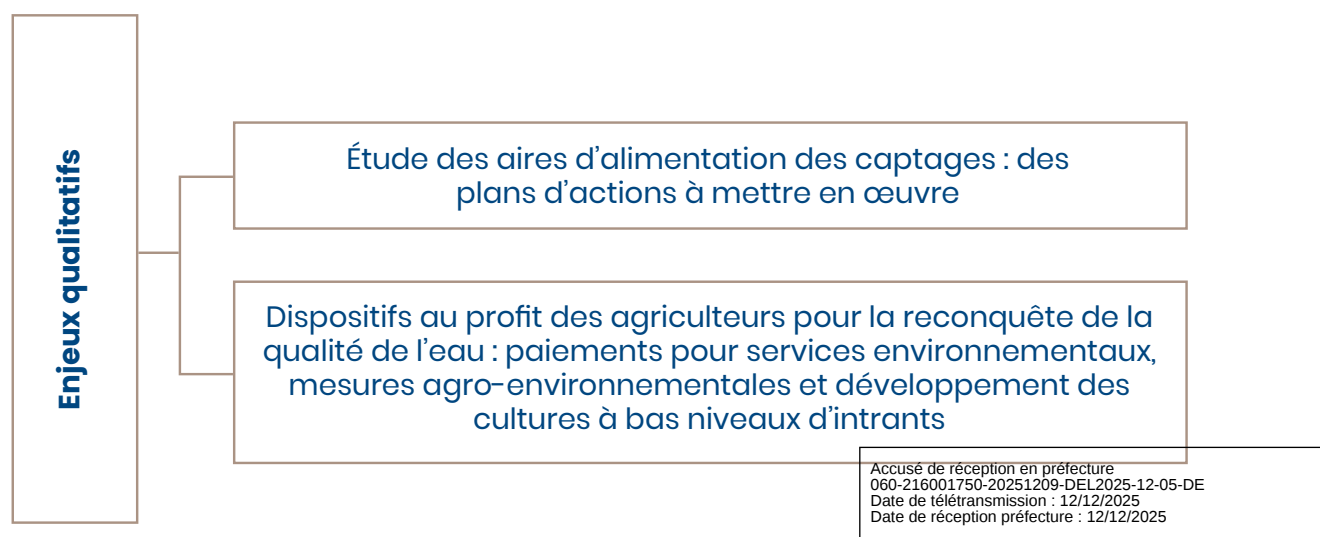
LES ENJEUX

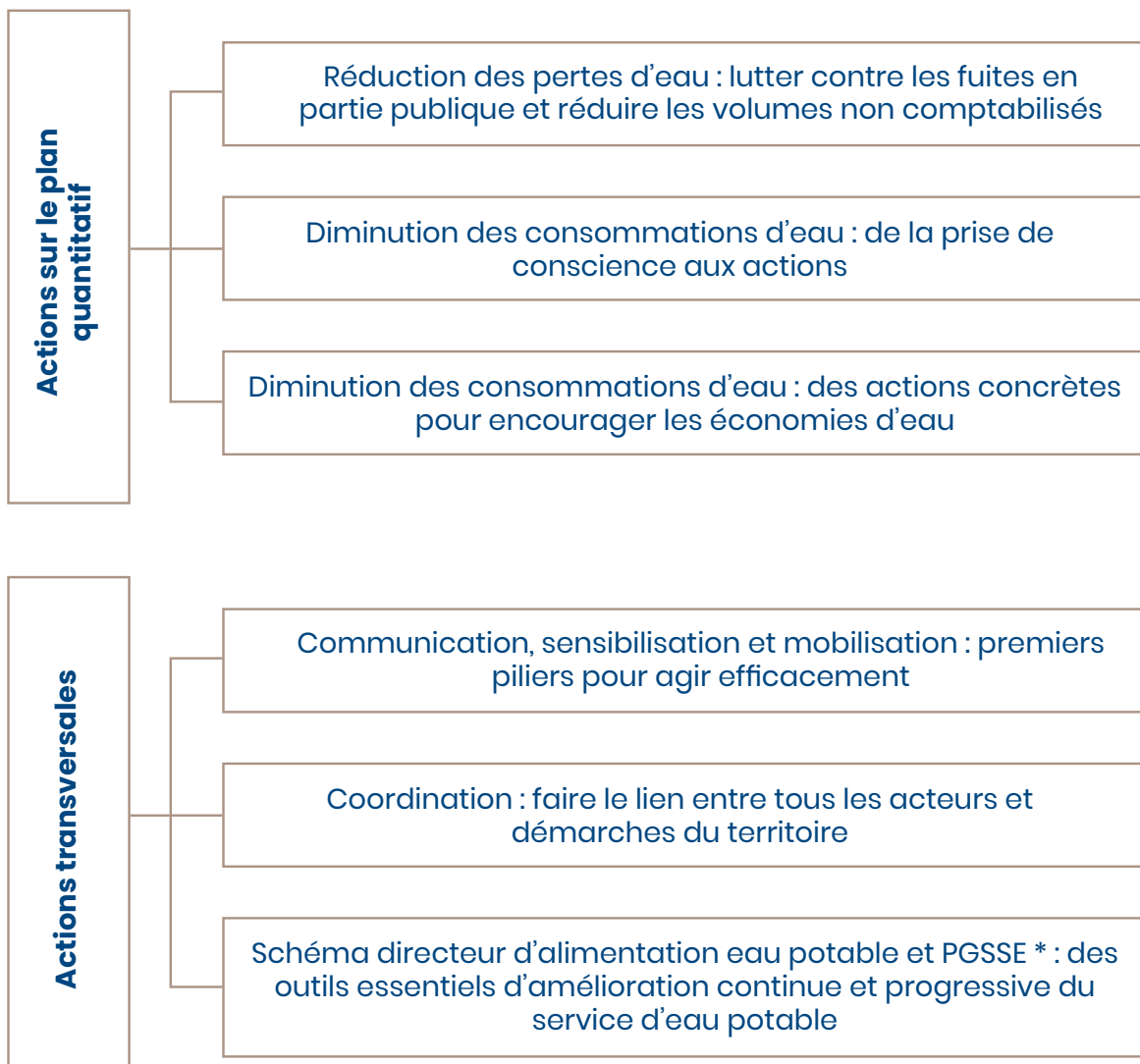


LES OBJECTIFS



LES ACTIONS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

LA PASSERELLE
62, rue de Soissons
60 800 Crépy-en-Valois

03 44 88 05 09

info@cc-paysdevalois.fr



www.cc-paysdevalois.fr

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-05-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025